

Jette

info

Editeur responsable: Hervé Doyen, Bourgmestre
Rue Henri Werrie 18-20
1090 Bruxelles
Tél.: 02/423 12 11
Fax : 02/425 24 61
E-mail : infojette@jette.irisnet.be

AVRIL 2004 N° 108

BUREAU DE DEPOT BRUXELLES 9

La violence familiale

Le recours à la violence est plus courant au sein de la famille qu'on ne serait tenté de le croire. La violence physique, psychique, émotionnelle ou sexuelle toucherait une famille sur cinq dans notre pays. Des chiffres qui donnent froid dans le dos... Face à l'ampleur du problème, il faut encourager les victimes et leurs proches à briser la loi du silence. Différentes structures ont été mises en place pour accueillir et accompagner les victimes et les auteurs d'actes de violence. Parce qu'on ne peut faire comme si cela n'existait pas...

NOTRE DOSSIER

"La violence familiale"

en pages 8 et 9

SPÉCIAL "MOBILITÉ"

Un plan communal de mobilité pour Jette ?

Votre avis nous intéresse.

Complétez l'enquête "Mobilité"

en pages 15 et 16

Zone de police Bruxelles-Ouest : deux ans plus tard... Page 3

Titres-Services : l'ALE bientôt société agréée ? Page 6

10 avril 2004 : grande chasse aux oeufs Page 11

Je lis dans ma commune : "Lecteurs, dites-nous..." Page 13



Agir contre la violence

Loïn de cautionner, voire de juger le pessimisme profond auquel nous serions toutes et tous tentés d'adhérer à la simple observation des faits de cruauté que le monde nous reflète quotidiennement, il me paraît néanmoins tout aussi irresponsable de substituer à l'acceptation de cette réalité, un optimisme béat, assez en vogue, sous-tendu par des principes selon lesquels, par exemple, la communication non-violente solutionnerait bien des conflits.

Certes, si j'adhère à l'idée que la violence engendre la violence et que je me battrais volontiers pour rendre aussi célèbre son corollaire, à savoir que la paix engendre la paix, je ne puis me résoudre à une certaine forme d'idéalisme érigeant l'expression des blessures individuelles de l'âme en garantie d'un bien-être universel.

La réalisation de soi est un but noble de l'existence mais je ne puis m'empêcher, en regard des maux et travers dont souffre notre société, de m'interroger sur l'origine de cette absolue nécessité sans laquelle beaucoup d'individus à l'heure actuelle semblent perdre pied.

Car me direz-vous, il n'y a pas de fumée sans feu. Et si le mal-être de quelque nature qu'il soit et qui engendre tant de frustrations amène certains à se remettre positivement en question, il induit sans aucun doute un effet tout aussi pervers chez d'autres qui, mus par cette course effrénée vers une cause individualiste ou pseudo collectiviste, provoquent de manière évidente ou parfois plus sournoise des conséquences terribles et irréversibles dans le chef de leurs victimes.

Qu'elle soit d'ordre psychologique, financier, physique, religieux, à l'égard d'enfants, de conjoints, de personnes âgées, la violence est et demeurera toujours inacceptable. Mon idéalisme à moi est de rêver qu'avant même de devoir briser le silence qui entoure toutes ces formes d'injustices et qu'en amont de cette peur qui nous tenaille le ventre à chaque fois que nous nous sentons menacés par procuration, nous puissions prendre réellement conscience dans notre vie de tous les jours, du rôle majeur que nous avons à jouer pour enrayer ou tout au moins canaliser ce que parfois nous avons tendance à banaliser.

Cette paix, à laquelle nous rêvons tous, à laquelle nous aspirons tant, n'est pas seulement le fait de grands hommes d'Etat qui oeuvrent dans l'ombre ou par le jeu de relations diplomatiques ostentatoires ; elle ne dépend pas non plus que de la capacité des tribunaux à infliger des peines ou des psychologues à entendre de manière adéquate la souffrance...

Elle dépend surtout de notre propre capacité à écouter et à entendre, à observer et à voir, à comprendre et à agir.

Agissons tous ensemble !

Hervé Doyen, votre bourgmestre

En direct du conseil communal

Le conseil communal du 3 mars, consacré à l'examen du budget 2004, a commencé par une prestation de serment. Une fois n'est pas coutume, d'autres points figuraient également à l'ordre du jour de ce conseil extraordinaire.

"JE JURE FIDÉLITÉ...". Nouveau changement dans les rangs des conseillers communaux : Michel Dierick (MR) a présenté sa démission pour cause de déménagement. Son mandat sera achevé par Elise Van der Borst.

QUE FAIT L'ADMINISTRATION ? S'il vous arrive de vous poser cette question, alors vous serez intéressé(e) par le contenu du rapport annuel 2002-2003 présenté aux conseillers en même temps que leur était soumis le budget communal 2004. Ce rapport annuel présente, pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, les activités de tous les services communaux. Combien de mariages la commune de Jette a-t-elle enregistrés durant cette période ? Quelles sont les voiries qui ont fait l'objet d'une rénovation ? Par combien d'enfants la plaine de vacances Kids' Holidays Jette a-t-elle été fréquentée ? Quelles actions notre commune a-t-elle menées en matière de mobilité ? ... Le rapport annuel comporte une multitude de renseignements pratiques sur la vie administrative à Jette. Si le coeur vous en dit, le document est disponible, dans sa version intégrale, sur le site officiel de la commune : www.jette.be (dans "La commune à votre service"). Le document peut également être obtenu en version papier au Secrétariat communal (bureau 119 - rue Henri Werrie 18-20), contre paiement d'un montant de 7,25 EUR à la caisse communale.

NOUVEAU NOM POUR L'ÉCOLE ESPOIR. Lorsque vous remontez la rue Van Bortonne, vous découvrez sur votre gauche un mur blanc fleuri de tournesols. Ce mur abrite l'école communale d'enseignement spécial Espoir. Ou plutôt, il s'agissait de l'école Espoir jusqu'au 3 mars dernier. Les conseillers communaux ont en effet approuvé le changement de dénomination demandé par la direction et les enseignants qui souhaitaient moderniser quelque peu l'image de l'école. Ce beau mur blanc abrite donc désormais l'école du Champ des Tournesols.

DES CAMÉRAS CONTRE L'INSÉCURITÉ. Dans le cadre des actions menées par l'Etat fédéral, la Région de Bruxelles-Capitale, les zones de police et les communes pour combattre l'insécurité, le conseil communal s'est prononcé en faveur de l'installation sur le territoire jettois d'un réseau de vidéo-surveillance. Notre commune bénéficiera cette année d'un subside régional de 49.000 EUR en vue du placement de caméras de surveillance. Ces caméras représentent un appui pour les forces de l'ordre dans la lutte contre la criminalité, constituent un élément dissuasif pour les malfaiteurs et atténuent le sentiment d'insécurité de la population.

A noter...

La prochaine séance du conseil communal est fixée au **mercredi 28 avril 2004 à 20h** à l'Hôtel communal (place Cardinal Mercier 1 - niveau 2/3 - salle du conseil). Les débats du conseil sont publics. Si vous souhaitez suivre de près la vie de votre commune, découvrir le fonctionnement des institutions et /ou mieux comprendre certaines décisions importantes, n'hésitez pas à assister aux séances du conseil communal.

Budget 2004 : réalisme en toile de fond

Le 3 mars, les conseillers se sont penchés sur l'examen du budget 2004 de notre commune. L'élaboration de ce budget a été dictée par le réalisme et la volonté de contrôler les dépenses, comme ce fut aussi le cas lors des éditions précédentes. Les efforts consentis ces dernières années commencent à porter leurs fruits. Ce budget 2004 est le résultat d'un travail minutieux de la part du collège des bourgmestre et échevins, en étroite collaboration avec le comité régional d'accompagnement. Pour rappel, notre commune bénéficie d'un suivi de la Région dans le cadre du refinancement des trésoreries communales, mais elle n'est en aucun cas placée sous tutelle financière.

Lors de la présentation de ce budget 2004 au conseil communal, l'échevin des Finances Werner Daem a mis l'accent sur quatre éléments importants, à commencer par le poids de la dotation à la zone de police dont le montant dépasse largement l'estimation programmée dans le plan de gestion. Par ailleurs, l'échevin a souligné la maîtrise parfaite des frais de personnel suite aux mesures prises par le collège, à savoir la suppression de la prime de fin d'année pour le personnel communal qui reçoit désormais des chèques-repas, le non-remplacement systématique en cas de départ et une étude des besoins en personnel des services. En ce qui concerne les

frais de fonctionnement de l'administration, la hausse enregistrée est liée à des dépenses ponctuelles qui concernent uniquement l'exercice 2004 (acquisition de licences informatiques et déménagement vers le nouveau centre administratif). Enfin, la convention conclue avec le Fonds régional bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales permet une gestion active de la dette jettoise et un financement à meilleur taux pour les investissements futurs.

La lecture du budget offre une vue précise du programme qui sera mis en oeuvre cette année. Le collège a privilégié les projets pour lesquels notre commune obtient des subventions, ainsi que les investissements liés à l'entretien du patrimoine et de l'outil. Parmi les projets retenus, citons les travaux de rénovation des rues Longtin et Vanderborcht, l'asphaltage des rues de l'Equité, Gilson, De Breucker, Longtin et Vanderborcht, l'aménagement de zones 30 dans certaines voiries, la sécurisation des façades de l'école Clarté, la création de logements dans l'immeuble Publivenor (chaussée de Wemmel), la rénovation du pavillon Wouters ou encore le parachèvement du centre administratif et du centre technique que notre commune occupera d'ici la fin de l'année. Ces investissements seront essentiellement financés par le recours aux emprunts, par des subsides et

par la vente de biens communaux (notamment du centre administratif de la rue Werrie).

Ce budget 2004 se caractérise donc une nouvelle fois par son réalisme. Dès l'an prochain, les efforts que notre commune s'est imposés devraient donner un peu plus de liberté financière au collège pour initier de nouveaux projets.

Le budget 2004 en chiffres

DÉPENSES (en EUR)	
Personnel	29.566.247,00
Fonctionnement	4.256.172,97
Transferts (zone de police, CPAS,...)	13.939.422,60
Dette	4.858.236,29
Total	52.620.078,86
RECETTES (en EUR)	
Prestations	2.073.713,62
Transferts (recettes additionnelles, fonds des communes,...)	45.759.703,42
Dette	2.960.836,00
Total	50.794.253,04
Prélèvement réserve	1.825.825,82
Résultat	0,00

UNE QUESTION SUR
LA COMMUNE DE JETTE ?
Surfez sur www.jette.be.



CENTRE ADMINISTRATIF DE JETTE

Rue Henri Werrie 18-20
1090 Jette - Tél. 02/423.12.11

Attention ! Nouvel horaire

Tous les services : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 16h

Sauf service Etat civil : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30, le jeudi de 13h à 16h

Permanence assurée par les services Démographie, Etat civil, Gestion du Territoire (Urbanisme) et GEFICO : le jeudi de 16h à 19h

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Chaussée de Wemmel 102
1090 Jette - Tél. 02/421.42.01

Les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 16h

Sauf Chômage: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30

HÔTEL COMMUNAL

Place Cardinal Mercier, 1
1090 Jette

- Commissariat de police
Tél.: 02/423.14.00
- Bureau de pointage
Tél.: 02/423.14.16

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Rue A. Vandenschrieck, 77
1090 Jette
Tél.: 02/423.19.10

CPAS

Rue de l'Eglise St-Pierre, 47
1090 Jette

- Secrétariat: 02/422.46.11
- Service social: 02/422.46.40

AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE DE JETTE

Chaussée de Wemmel 102
1090 Jette
Tél.: 02/421.70.90/91

Un projet de mariage ?

Si vous envisagez de vous marier dans le courant de l'année 2004, notez dès à présent que l'administration communale ne célèbre pas de mariages les dimanches et les jours fériés, ainsi qu'aux dates suivantes : le vendredi 21 et le samedi 22.5.2004, le vendredi 12 et le samedi 13.11.2004.

Zone de police Bruxelles-Ouest : deux ans plus tard...

Le 3 mars dernier, la zone de police Bruxelles-Ouest avait convié la presse pour présenter le bilan de deux années de fonctionnement et livrer quelques perspectives d'avenir. Autour du commissaire-chef de zone Johan De Becker, avaient pris place Philippe Moureaux, président du collège de police et bourgmestre de Molenbeek, ainsi que les quatre autres bourgmestres de la zone : Hervé Doyen (Jette), Michèle Carthé (Ganshoren), Philippe Pivin (Koekelberg) et Joël Riguelle (Berchem).

Une comparaison entre les chiffres de la criminalité enregistrés en 2002 et en 2003 a révélé une diminution de 8,6 % du nombre de faits commis sur le territoire de la zone. "Cette diminution concerne plusieurs types de faits", précise le commissaire De Becker. "En 2003, la zone Bruxelles-Ouest a connu moins de vols, de délits économiques et financiers, de délits contre la sécurité publique (associations de malfaiteurs,...) et contre la confiance publique (faux), d'accidents de roulage et de délits en matière de circulation routière." A noter que le nombre d'actes de rébellion à l'égard des policiers est en augmentation. Preuve, selon le commissaire, que la police dérange.

Des interventions plus rapides

La diminution du nombre de faits criminels, constatée dans les cinq communes de la zone, peut avoir plusieurs explications. Des mesures ont ainsi été prises pour augmenter le nombre de policiers. En 2003, 66 nouveaux membres du personnel ont intégré la zone qui emploie 722 personnes (610 fonctionnaires de police et 112 personnes dans le cadre logistique). Cet effort sera poursuivi en 2004, puisque le recrutement de 24 inspecteurs supplémentaires est d'ores et déjà prévu cette année.

Au-delà de l'augmentation de la présence policière sur le terrain, la zone s'est également attachée à mieux répartir ses forces vives sur l'ensemble du territoire. Ainsi, le service Interventions, centralisé à Molenbeek, sera désormais réparti sur deux secteurs distincts. Les deux

tiers des effectifs couvriront les communes de Molenbeek et Koekelberg, tandis que le tiers restant sera affecté aux interventions à Jette, Ganshoren et Berchem. En moyenne, 10 patrouilles sont actives sur le territoire de la zone. Elles sont réparties entre les deux secteurs en fonction de leur nombre, mais il y a toujours au moins deux patrouilles dans le secteur "Jette" et trois patrouilles dans le secteur "Molenbeek".

Cette réorganisation du service Interventions doit permettre une augmentation de la proximité et de la rapidité des services. Le service traite quelque 65.000 demandes d'intervention par an. La majorité de ces demandes ont un caractère social ; elles portent sur des conflits entre voisins, des problèmes de nuisances, des troubles de l'ordre public. Viennent ensuite les vols, puis les dégradations (vandalisme, graffitis,...). En 2003, les policiers de la zone Bruxelles-Ouest ont mis 572 personnes à la disposition du parquet. Une personne sur trois a été placée sous mandat d'arrêt.

Une police plus proche

Lors de la mise en place de la zone, des impératifs financiers et humains ont conduit à la centralisation des services, à l'exception de la police de quartier. Au fur et à mesure que le cadre du personnel se complète, la police de Bruxelles-Ouest tente de se rapprocher davantage de la population des cinq communes. Ainsi, le nombre de postes de police ouverts aux plaintes a été doublé sur l'ensemble de la zone. Jusqu'en 2003, les habitants pouvaient se présenter dans les cinq commissariats (un par commune) pour déposer plainte. Les cinq antennes de police (deux à Jette et trois à Molenbeek) offrent

Des hommes et des véhicules



désormais le même service.

Au 31 décembre 2003, le cadre du personnel affecté aux cinq divisions qui assurent la police de proximité était pratiquement complet. Globalement, la zone Bruxelles-Ouest compte 1 policier pour 1.500 habitants, alors que la norme a été fixée à 1 pour 4.000.

On ne peut terminer ce bilan de deux années de fonctionnement sans aborder les développements technologiques mis en oeuvre au sein de la zone de police. En 2003, un serveur central a été installé afin de permettre à tous les policiers d'avoir accès au système informatique de la zone à partir de n'importe quel bâtiment. Auparavant, les cinq divisions étaient complètement isolées du point de vue informatique.

Une autre avancée technologique fut le rapatriement dans la zone du dispatching central qui, jusque là, était basé dans les bâtiments de la rue Marché au Charbon, au centre-ville. Ce dispatching centralise toutes les communications zonales, y compris les demandes d'intervention. La zone dispose dès lors d'une plus grande autonomie dans la gestion des patrouilles.

En guise de conclusion, les cinq bourgmestres ont souligné les efforts consentis par la zone Bruxelles-Ouest pour améliorer le service offert à la population, compte-tenu des difficultés liées à la mise en oeuvre de la réforme des polices. Ils ont affirmé leur confiance en l'avenir, le président du collège de police Philippe Moureaux admettant toutefois que l'appréciation de ses collègues bourgmestres dépend des réalités propres à chaque commune.

La conférence de presse organisée le 3 mars dernier par la zone Bruxelles-Ouest fut pour plusieurs inspecteurs, fraîchement diplômés de l'école de police, l'occasion de prêter serment. Ils seront affectés dans les services centralisés de la zone. Par ailleurs, notre police zonale a officiellement reçu les clés de 11 nouveaux véhicules qui ont été répartis entre les différents services et les cinq divisions. Ainsi, notre bourgmestre Hervé Doyen a remis les clés de l'un de ces véhicules au directeur de la division de Jette Vivien Grimau.

La police emménage rue Faes

Le 2 mars dernier, le conseil de la zone de police Bruxelles-Ouest a marqué son accord quant à l'acquisition par la zone d'un nouveau bâtiment destiné à héberger les services logistiques de la police.

Situé sur le territoire de la commune de Jette (rue Faes 119-127), cet ancien garage de voitures accueillera le service logistique, le service Infrastructures et le service du Personnel qui sont actuellement hébergés dans différents bâtiments à Jette et à

Ganshoren.

Le bâtiment présente une surface totale de 4.446,16 m². Il est constitué de quatre niveaux subdivisés en plateaux et comporte des bureaux, ainsi que des ateliers, un grand espace de parking et une zone réservée au logement. Ce parking abritera les véhicules de police qui seront ainsi protégés contre tout acte de vandalisme. En outre, le bâtiment abritera un stand d'information pour les candidats à une carrière dans la police. Un ser-

vice spécialisé en techno-prévention s'y installera également.

Ces différents services devraient emménager dans le bâtiment de la rue Faes d'ici la fin de cette année, après une légère rénovation. La zone de police fera bien sûr le nécessaire pour obtenir les autorisations requises en matière d'urbanisme et d'environnement. La commune de Jette ne doute pas qu'une attention toute particulière sera accordée à l'intégration harmonieuse de cette nouvelle infrastructure dans le quartier.

Un carrefour, ce n'est pas la jungle

C'est ainsi que L'I.B.S.R. (Institut Belge pour la Sécurité Routière) lance sa nouvelle campagne sur un mode pour le moins humoristique. Celle-ci a pour but d'inviter les automobilistes à respecter les feux de signalisation à l'entame de n'importe quel carrefour sur le territoire national.

Les grandes agglomérations regorgent de carrefours en tous genres qui sont autant de lieux de rencontre entre les différents types d'usagers. Vu la densité de circulation et la diversité du trafic, les risques de conflit y sont, dans la plupart des cas, très importants.

Ainsi, dans la Région de Bruxelles-Capitale, près de la moitié des accidents corporels se produisent à un carrefour. Pourtant, la simple observation des principales règles de circulation suffit, bien souvent, pour prévenir les accidents, mais également pour améliorer la fluidité du trafic. Bref, on y gagne à tous les niveaux ! Un peu plus de respect et d'empathie, un peu moins d'égoïsme et d'empressement

permettront d'éviter, chaque année, des centaines de victimes et d'innombrables têtes froissées.

Un dépliant est également disponible vous rappelant ces règles, à première vue élémentaires, mais ô combien essentielles. En les observant, vous contribuerez à améliorer la sécurité, la fluidité et la convivialité de la circulation.

Ce n'est pas tout. L'I.B.S.R. a gardé une seconde campagne sous la pédale, initiée par le secrétaire d'Etat bruxellois à la Mobilité Pascal Smet. Son intitulé: « 30, 50, 70 km/h, je m'y tiens ». La vitesse excessive ou inadaptée intervient dans environ un accident avec blessé(s) ou tué(s) sur 3, soit, à l'échelle de la région bruxelloise, dans près de 750 accidents corporels selon l'Institut. Une collision à une vitesse de 50 km/h est comparable à une chute de troisième étage d'un immeuble.

Le secrétaire d'Etat à la Mobilité compte installer 35 caméras fixes automatiques d'ici 2007, afin de réduire le nombre de



morts ou de blessés graves de 33 % pour 2006 et de 50 % pour 2010. Actuellement, trois caméras fixes automatiques ont été installées à certains carrefours bruxellois, mais il est prévu d'équiper toutes les zones de police, soit 90 sites, pour un montant de 6 millions d'euros. D'ici 2007, ce sont 35 caméras qui seront mises en place. Selon différentes estimations, les caméras fixes automatiques permettraient de diminuer de 20 à 30 % les accidents dans les sites équipés. Reste à savoir quels effets aurait eu une telle somme si elle avait été allouée à une formation et à une sensibilisation plus pointues des conducteurs avant qu'ils ne prennent le volant. Premier bilan en 2007.

Campagne choc contre la vitesse

Si l'I.B.S.R. a placé sur un ton humoristique sa campagne sur la sécurité aux abords des carrefours, cette campagne-ci, par contre, l'est nettement moins. On pourrait même dire qu'elle frôle le morbide. Et pour cause. Cette campagne, intitulée «Thomas, 6 ans. Pour toujours.», nous bouscule émotionnellement dans le but de faire lever le pied à tous ceux qui prennent la route pour un circuit.

Malgré tous les arguments scientifiques dont nous disposons, bon nombre d'automobilistes considèrent toujours que rouler vite est 'normal', voire justifié. A l'inverse

de l'alcool au volant, trop de conducteurs ont une image positive et valorisante de la vitesse. Certains n'hésitent pas à mettre en doute la véracité de certains faits, d'autres savent bien qu'une vitesse élevée entraîne un plus grand risque d'accident, mais estiment conduire mieux que les autres et négligent tout le reste. Souvent, les raisons qui poussent une personne à rouler vite ne sont pas de nature rationnelle, mais émotionnelle. Une conduite rapide est considérée comme sportive, on a le sentiment de gagner du temps... Selon une enquête menée par l'Institut, une personne interrogée sur deux, et en particulier les hommes

de moins de 55 ans, estiment que conduire vite est un moyen de gagner du temps. Les moins de 35 ans considèrent, quant à eux, que conduire vite est un plaisir et une façon de se défouler.

Il reste donc pas mal de chemin à parcourir pour casser cette image encore beaucoup trop positive d'une vitesse excessive et inadaptée. L'objectif est d'arriver à ce que, pour 2008, au moins 80 % des personnes sondées considèrent que rouler vite, c'est risquer sa vie et celle des autres, et qu'il s'agit là d'un comportement socialement inacceptable.

Info CHANTIERS

RUES PERET, GILSON ET DE BAISEUX

L'I.B.D.E. (Intercommunale Bruxelloise de Distribution d'Eau) et Sibelga continuent les travaux de renouvellement de leurs installations. Ces travaux devraient s'achever pour la fin mai. Sibelga coordonne le chantier (info: 02/549.41.00).

RUE BERRÉ

Les travaux de renouvellement de conduite en trottoir effectués par Sibelga avenue Notre-Dame de Lourdes vont se prolonger rue Berré pendant les vacances de Pâques. Durant cette période, les travaux se dérouleront du côté de l'école Simone Blangchard (info : 0496/592.900).

RUE DES AUGUSTINES ET DANSETTE

La rue des Augustines va être réaménagée en zone 30. Un trottoir traversant sera placé au croisement formé par la rue Léopold 1er. Des potelets seront également installés aux angles des rues. Ces mesures ont pour but de renforcer le caractère résidentiel de la rue et d'accroître ainsi la sécurité dans le quartier. Les trottoirs et bordures seront entièrement rénovés à l'identique depuis ce même croisement jusqu'à la rue Dansette, rue dans laquelle ces travaux seront également effectués, excepté devant l'école Vande Borne, où ils ont déjà été réalisés. Ce chantier devrait commencer le 19 avril pour se terminer 40 jours ouvrables plus tard. La rénovation des trottoirs et bordures du tronçon de la rue des Augustines compris entre la rue Dansette et le boulevard de Smet de Naeyer sera placée sur le budget communal 2005.

RUES DECRÉE ET SOETENS

Des travaux d'asphaltage auront lieu au début du mois d'avril 2004. Le revêtement sera raclé et une nouvelle couche d'asphalte sera posée. Ces travaux se dérouleront sur toute la longueur de la rue Decrée et dans le tronçon de la rue Soetens compris entre la rue Ballings et la rue Bonaventure.

RUES GILBERTUS ET WERRIE

Des travaux de rénovation débuteront également au mois d'avril. Dans la rue Gilbertus, les trottoirs seront rénovés, une extension de trottoir est prévue à hauteur du carrefour avec la chaussée de Wemmel et un plateau surélevé sera aménagé au milieu de la rue. Après ces travaux de rénovation, la voirie sera réasphaltée. La rue Henri Werrie (entre la rue Léon Theodor et la place Laneau) fera également l'objet d'une rénovation. Des arbres seront plantés dans la zone de stationnement, selon le même principe que dans la rue Lenoir. Les trottoirs seront rénovés et une extension de trottoir sera aménagée du côté de la rue Theodor. Un asphaltage de la voirie viendra clôturer le chantier.

AVENUE DU HEYMBOSCH

Le réasphaltage du tronçon compris entre le rond-point de la Cité Jardin et la rue De Grijsse est prévu pour le 5 avril.

Durant les travaux d'asphaltage, la circulation sera interdite et les garages seront inaccessibles dans les rues concernées. Les riverains sont donc invités à sortir leur véhicule du garage avant 7h30. L'entrepreneur avertira les habitants en temps utile de la date exacte de cette opération.

Thomas, 6 ans. Pour toujours.

Ralentissez pour nous.

Les AP

IBSR

L'opération "chiens propres" s'étend à Jette

Afin de lutter contre les problèmes de propreté liés à la présence de nombreux chiens sur le territoire jettois, notre commune a lancé une opération "chiens propres". Une première action s'est déroulée dans le quartier Essegem. L'opération sera prochainement étendue à d'autres quartiers.

Cette opération de lutte contre les déjections canines est organisée à l'initiative de l'échevin de l'Environnement Bernard Lacroix et de l'échevin de la Prévention Benoît

Gosselin, en concertation avec la zone de police Bruxelles-Ouest. Elle comporte un volet préventif et un volet répressif. Dans un premier temps, une information est diffusée dans le quartier concerné par le biais du journal communal et d'avis toutes-boîtes, afin d'inviter les maîtres à guider leur compagnon à quatre pattes vers le canisite. Une action de répression est ensuite programmée sur le terrain. Les gardiens de parc, le personnel des Plantations et les inspecteurs de quartier peuvent établir un constat en vue du paiement

d'une taxe sur la propreté (47,38 EUR) ou d'une amende administrative (180 EUR). Les chiens doivent être tenus en laisse et leurs maîtres doivent les emmener vers un canisite ou être en possession du matériel nécessaire pour ramasser les déjections.

L'objectif de cette opération n'est pas de rapporter de l'argent à la commune, mais bien de permettre aux Jettois de vivre dans un environnement propre. Un maître averti en vaut deux...

Printemps dans les parcs

Au début du mois de mars, le projet pilote "Printemps dans les parcs" a vu le jour à Jette. A l'initiative des gardiens de parcs, une classe de 3ème année secondaire au Collège Saint-Pierre a participé à une cation de sensibilisation axée sur la propreté dans les parcs.

Durant la matinée, les gardiens de parcs se sont rendus en classe. Ils ont présenté un exposé sur les déchets et leur dégradation. Les élèves ont ainsi réalisé qu'un comportement à première vue anodin, comme le fait de jeter une canette ou un mégot par terre, a finalement des conséquences bien plus nuisibles pour l'environnement qu'il n'y paraît à première vue. Saviez-vous, par exemple, qu'un chewing-gum met 5 ans pour se dégrader complètement et une canette métallique de 100 à 500 ans ?

Durant l'après-midi, les élèves se sont retroussés les manches pour ramasser les déchets abandonnés dans le parc Garcet. Malgré les efforts des gardiens de parcs et du



service des Plantations, nos parcs restent

désespérément sales. Les canettes, les mégots de cigarettes, les restes de nourriture et les emballages sont autant de traces du passage de petits groupes d'étudiants qui se sont retrouvés dans la parc pour la pause de midi. Dans le cadre de l'opération "Printemps dans les parcs", les élèves ont poussé eux-mêmes la charrette du balayeur. L'objectif de cette opération est de confronter les jeunes aux conséquences de leur comportement, dans l'espoir qu'ils réfléchissent dorénavant à deux fois avant de jeter leurs déchets par terre. Ce ne sont en effet pas les poubelles qui manquent dans les parcs...

Si le bilan de cette première expérience est évalué positivement par les gardiens de parcs, le service des Plantations, l'école et les élèves, l'opération sera étendue aux autres classes de 3ème année. Les élèves, en tout cas, se sont montrés enthousiastes. On peut évidemment se demander si le cours de géographie ou de math qu'ils rataient ce jour-là n'y est pas pour quelque chose. Allez savoir...

Un peu de respect pour la ville, SVP !

Depuis plusieurs années, la Région Bruxelles-Capitale charge l'agence Bruxelles-Propreté d'organiser des campagnes de communication sur le thème de la propreté publique. Le but poursuivi par l'agence régionale est de faire réfléchir les citoyens. Les campagnes ne sont jamais lancées par hasard, mais suite à divers constats affligeants et malheureux. La dernière campagne en date, intitulée "Finalement, l'ordure c'est celui qui pollue.", est ainsi axée sur le manque de respect et de sens des responsabilités dont de plus en plus de gens font preuve.

En Région bruxelloise, les gestes de malpropreté se sont largement banalisés. La plupart des pollueurs n'ignorent pas que le fait de jeter son mégot dans la rue, de laisser son chien se soulager sur le trottoir, de jeter un emballage,.... constitue un comportement inci-

vié. Ils sont parfaitement au courant de l'illégalité de ces gestes. Et pourtant, trop peu de Bruxellois adoptent un comportement irréprochable. Au-delà de l'incivisme, il s'agit avant tout d'irrespect : irrespect pour les gens qui, jour après jour, travaillent pour rendre la ville plus propre ; irrespect pour les gens qui habitent la rue qu'on souille, qui fréquentent les parcs qu'on pollue.

A cela s'ajoute un manque croissant de sens des responsabilités. La propreté de Bruxelles n'est pas encore à la hauteur de son statut de capitale de l'Europe. Tous le déplorent, beaucoup demandent davantage d'efforts de la part des pouvoirs publics, mais combien de pollueurs remettent en cause leur propre comportement ? Ce ne sont pas les balayeurs de rue qui s'amuse à joncher nos trottoirs de déchets. Ce sont des Bruxellois, des navetteurs, des visiteurs qui, par manque de volonté contribuent à la malpropreté et sont à l'origine du problème. Pourtant, peu d'entre eux se sentent responsables.

L'honnête citoyen qui ose reprocher son irrespect au propriétaire d'un chien qui se soulage sans vergogne au beau milieu d'une pelouse fréquentée par des enfants, se voit le plus souvent gratifié d'une réponse agressive. Beaucoup de gens n'osent d'ailleurs même plus faire ce genre de remarques. Tout le monde se plaint, mais aucun pollueur ne se sent responsable.



Comment se débarrasser des déchets ?

Objets encombrants

Les campagnes d'enlèvement d'objets encombrants à domicile, organisées par la commune en collaboration avec Bruxelles-Propreté, sont SUPPRIMEES. Bruxelles-Propreté enlève vos objets encombrants à domicile sur simple demande (lire ci-dessous).

Enlèvement par Bruxelles-Propreté.

Bruxelles-Propreté vient enlever vos objets encombrants à domicile. Il vous suffit de téléphoner au numéro gratuit 0800/981.81 pour fixer un rendez-vous. Enlèvement de 2 m³ d'objets encombrants gratuitement tous les six mois. 16 EUR par mètre-cube supplémentaire.

Déchetterie régionale. Vous pouvez vous rendre à la déchetterie régionale (rue du Rupel à 1000 Bruxelles) avec vos objets encombrants (appareils électroménagers, meubles,...). Service gratuit pour les particuliers. Ouvert du mardi au samedi de 9h à 16h. Le dépôt de matériel de construction (châssis, éviers, volets, marbres, poutres,...) est possible, contre paiement, pour les particuliers, les commerçants, les artisans et les petites entreprises.

Déchets verts et petits déchets chimiques

Reprise de l'enlèvement hebdomadaire des déchets verts à domicile à partir du dimanche 4 avril.

Enlèvement à domicile. Dès le 4 avril, les déchets verts seront à nouveau collectés en porte à porte tous les dimanches à partir de 14h. Vous devez utiliser à cette fin les sacs verts spéciaux en vente dans le commerce. Vous pouvez vous débarrasser ainsi de l'herbe, des déchets d'élagage, des feuilles et des branches de moins de 2 m de long et 20 cm de diamètre. Les grandes branches et les souches d'arbres ne sont pas acceptées.

Service des Plantations. Les branches (d'un diamètre de 7 cm maximum), les déchets verts et petits déchets chimiques peuvent être déposés au service des Plantations (serres communales - avenue du Laerbeek 120) les mardi et jeudi de 9 à 12h et le samedi de 9 à 14h. Le dépôt des déchets verts est géré par un système de cartes avec code-barre. Cette carte permet d'identifier l'utilisateur. Le volume de déchets est évalué par le préposé et un décompte est envoyé à l'utilisateur pour paiement éventuel. Tarif particuliers jettois : 2 m² gratuits par an, 5 EUR/m² à partir du 3e m². Tarif entreprises de jardinage jettoises : 13 EUR/m². Tarif particuliers non-jettois : 13 EUR/m². Tarif entreprises non-jettoises : 18 EUR/m².

Si chacun apporte sa contribution à la collecte sélective des déchets, notre environnement se portera mieux.

L'asbl Humania
organise une
conférence-débat

sur le thème
**"L'enfant, roi ?
Sa place
dans la société"**

Ils prennent de la place, mais doivent-ils prendre toute la place ?

Comment mettre les limites ? Où commencer ? Où s'arrêter ?

Avec Isabelle Lescalier Grosjean (psychologue et thérapeute) et Emmanuel de Becker (pédopsychiatre et thérapeute à l'UCL - département enfant/famille du service de santé mentale)

Le jeudi 29 avril 2004 à 20h

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 5 EUR

Renseignements : 02/479.92.75 (asbl Humania)

**Le service de santé mentale
Nouveau Centre Primavera**

(rue S. Legrelle 48 à Jette)
organise des

rencontres

autour d'un thème

**réflexion,
groupe de parole,
prévention**

Vendredi 23 avril 2004

de 14h00 à 16h30 :

**"Respecter
ses limites !"**

Vendredi 14 mai 2004

de 14h00 à 16h30 :

**"De quoi suis-je
heureux ?"**

Vendredi 11 juin 2004

de 14h00 à 16h30 :

**"Sources et
ressources"**

Où ? Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Il ne s'agit pas de conférences. Les séances laissent une très large place aux échanges, à la parole et à la réflexion personnelle de chacun. Le nombre de participants est limité à 15. Ces rencontres reposent sur le respect et l'écoute. Une inscription préalable est nécessaire (02/428.90.43).

Titres-Services

L'ALE bientôt société agréée ?

Créer 25.000 emplois à part entière dans le secteur de l'aide ménagère aux particuliers, voilà le défi que vient de lancer Frank Vandenbroucke, ministre de l'Emploi et des Pensions. Pour atteindre cet objectif, il compte sur les Titres-Services, un tout nouveau système dont le but est d'élargir l'offre de travail pour les personnes peu qualifiées, de lutter contre le travail au noir et la précarité qu'il entraîne.

D'après les premières statistiques, le système est déjà bien lancé en Flandre et démarre doucement mais sûrement en Wallonie. Dans la région de Bruxelles-Capitale, tout reste cependant à faire.

Pour pouvoir engager du personnel dans le cadre des Titres-Services, il faut avoir obtenu une autorisation de la Commission d'Agrément de l'ONEM. Le conseil d'administration de l'ALE de Jette est tout à fait favorable à cette initiative créatrice d'emploi. La procédure de demande d'agrément a d'ailleurs été entamée et il est plus que probable que l'ALE de Jette devienne assez rapidement société agréée.

En ce qui concerne son fonctionnement, le système des Titres-Services a été calqué sur le système des chèques ALE à une grande différence près : les travailleurs engagés bénéficient d'un véritable contrat de travail. Les Titres-Services concernent uniquement les activités de nature ménagère au profit des particuliers. A domicile par exemple : le nettoyage (y compris les vitres), la lessive, le repassage, les petits travaux de couture, la préparation de repas. Ou à l'extérieur : les ateliers de repassage, les courses et les centrales pour personnes à mobilité réduite. Travailleurs et utilisateurs pourraient bien y trouver leur compte...

Un vrai contrat pour les travailleurs

Contrairement au système ALE, il n'y a pas de condition d'accès au système des Titres-Services. Il faut juste être inscrit comme demandeur d'emploi à l'ORBEM. En clair, c'est une opportunité unique pour tous ceux qui veulent régulariser leur situation ; les travailleurs au noir et les personnes sans statut peuvent ainsi accéder à

un contrat de travail et à la sécurité sociale. C'est également une solution pour les personnes qui veulent sortir du chômage ou du CPAS, qu'elles travaillent ou non en ALE actuellement. Ou pour ceux qui ont déjà un contrat à temps partiel et qui pourraient ainsi compléter leur horaire par un travail de proximité.

Le système des Titres-Services prévoit que la société agréée garantisse, à terme, un contrat à durée indéterminée. Les personnes qui bénéficiaient auparavant du chômage ou d'un revenu du CPAS auront au minimum un contrat à mi-temps, après 6 mois de travail. Les autres auront, après 3 mois de travail, un contrat dont le régime horaire est libre.

Les avantages de ce système sont nombreux. Outre un bon salaire (avec pécule de vacances et prime de fin d'année), les travailleurs bénéficieront d'une certaine souplesse de travail (compatible notamment avec l'éducation des enfants) et de la sécurité de l'emploi. Sans oublier les côtés positifs de la réinsertion socio-professionnelle et la valorisation personnelle.

Pour les prestataires ALE qui désirent tenter l'expérience des Titres-Services, un retour au système ALE est possible si ce n'est pas concluant. Cette information lèvera probablement les dernières réticences.

Un système fiable et bon marché pour les utilisateurs

La création du système Titres-Services est partie d'un constat : parallèlement aux personnes qui font appel à l'ALE pour de l'aide ménagère, il y a un nombre considérable de ménages qui optent pour une solution "en noir". Un nombre difficile à chiffrer mais qui révèle un besoin bien réel.

Là aussi, les utilisateurs peuvent régulariser leur situation en bénéficiant d'un système plus économique et qui offre des garanties. Plus économique car un Titre-Service coûte 6,20 EUR déductibles fiscale-

ment à 30 %, soit un coût réel de 4,34 EUR l'heure. Bien moins en définitive que les tarifs pratiqués par les travailleurs en noir et plus ou moins identique au tarif ALE. Quant aux garanties, les utilisateurs ont la certitude de garder leur travailleur habituel, ils peuvent compter sur une plus grande régularité et les questions d'assurances sont totalement prises en charge par la société agréée.

Les particuliers qui veulent bénéficier des Titres-Services doivent accomplir quelques formalités :

- S'inscrire (gratuitement) auprès de la société Accor et y commander des Titres-Services par multiple de 10, avec un maximum de 500 par an.

- S'inscrire auprès d'une société agréée pour trouver un travailleur (la liste des entreprises déjà agréées à ce jour figure sur le site www.titres-services.be).

- Remettre au travailleur un Titre-Service daté et signé par heure prestée. Celui-ci se chargera de le transmettre à l'entreprise agréée qui pourra toucher le subside complémentaire de l'ONEM et lui verser ainsi son salaire.

L'ALE de Jette mène son enquête

Aujourd'hui, l'ALE de Jette vous invite tous, utilisateurs et travailleurs potentiels, à communiquer votre intérêt pour les Titres-Services afin d'évaluer l'ampleur que pourrait prendre le système au niveau de notre commune.

Si vous êtes déjà en relation utilisateur/travailleur ALE, vous pouvez même envisager de continuer ensemble dans le nouveau système des Titres-Services.

Pour pouvoir démarrer comme société agréée et vous donner toute satisfaction avec le nouveau système des Titres-Services, l'ALE de Jette n'attend plus que le feu vert de l'agrément.



L'ALE, votre alliée

ALE de Jette : rue Vandenschrieck 77 à 1090 Jette
- tél. : 02/423.19.10/11/12/13 - fax : 02/423.19.15
- courriel : ale.pwa@skynet.be - président : W. Daem

Une crèche parentale, ça vous dit ?

Nos voisins français font souvent appel aux crèches parentales pour assurer la garde de leurs jeunes enfants. En Belgique, ce type de milieu d'accueil pour la petite enfance est peu répandu. La Communauté française soutient des projets pilotes en la matière. Les enfants de 0 à 3 ans qui fréquentent une crèche parentale sont encadrés à la fois par des professionnels de la petite enfance et par des parents qui ont des enfants de cet âge. La crèche accueille les enfants de ces parents bénévoles.

Si vous avez des enfants de cet âge ou si vous attendez une naissance, si vous souhaitez vous investir dans l'accueil de la

petite enfance, mais aussi avoir du temps pour vous en confiant votre enfant à une crèche parentale, vous pourriez être intéressé(e)s par ce projet.

La Commission de la petite Enfance de Jette a eu l'occasion de discuter de cette formule originale avec Benoît Parmentier, directeur de cabinet du ministre de l'Enfance. Il en ressort qu'une condition de réussite pour un tel projet est la création d'une équipe motivée de parents prêts à retrousser leurs manches et à travailler dans la durée.

L'administration communale n'intervient pas directement dans la création d'une

telle crèche. Toutefois, la petite enfance étant une des priorités politiques à Jette, la commune veut tout mettre en œuvre pour explorer les différents pistes qui permettent de répondre aux demandes variées des parents.

Si vous êtes nombreux à marquer votre intérêt pour une telle initiative, la Commission de la petite Enfance organisera une séance d'information.

Contact : Claire Vandevivere, présidente de la Commission de la petite Enfance, rue Gustave Gilson 129 à Jette - tél. 0476/30.47.05.

Peines de travail : magistrats et avocats de la théorie à la pratique

Le 15 mars dernier, les Services d'Encadrement des Mesures judiciaires alternatives (SEMJA) de l'arrondissement de Bruxelles organisaient une journée de rencontre autour du thème "La peine de travail autonome : de la théorie à la pratique". Cette journée avait pour but de permettre à tous les intervenants concernés de se pencher sur l'harmonisation de leurs pratiques professionnelles. Une septantaine de personnes avaient répondu à l'appel des organisateurs. Parmi les participants, on notait la présence de juges, de substituts du procureur du Roi, d'avocats, de juristes, d'assistants de justice, de représentants du monde politique, de responsables de lieux de prestation et de membres des SEMJA bruxellois. Derrière cette participation massive se cachaient de nombreuses questions sur le système des peines de travail, sur sa mise en oeuvre et sur son efficacité.

La peine de travail autonome, instaurée par la loi du 17 avril 2002, s'inscrit dans



le cadre des mesures judiciaires alternatives dont la gestion a été confiée aux SEMJA. Ces services communaux sont au nombre de 15 en Région de Bruxelles-Capitale. Ils accueillent les personnes mineures et majeures qui, suite à une infraction, font l'objet d'une mesure judiciaire alternative.

La peine de travail autonome peut être prononcée par le magistrat dans le cadre d'une affaire jugée devant le tribunal correctionnel ou le tribunal de police, au même titre qu'un emprisonnement ou une amende. Cette peine consiste en la prestation d'heures de travaux non rémunérés au profit de la collectivité (de 20 à 300

heures). Le juge prévoit en outre une peine subsidiaire d'emprisonnement ou d'amende qui peut être appliquée lorsque la peine de travail n'est pas exécutée dans les 12 mois. Les SEMJA sont chargés de trouver des lieux de prestation, d'assurer un suivi durant l'exécution de la peine et de maintenir un contact permanent avec l'assistant de justice en charge du dossier.

La journée de rencontre du 15 mars a permis aux professionnels du secteur de découvrir plusieurs lieux de prestation : le manège "Pony Paradise" à Anderlecht, le Centre d'Entraide de Jette et notre service communal des Plantations. Après avoir partagé l'expérience des personnes qui

encadrent les prestataires sur le terrain (tels Sylvie Vande Zande et Pascal Bel, responsables des jardiniers communaux, ou Martine Lotigier, assistante sociale au Centre d'Entraide de Jette), les participants se sont retrouvés autour de tables rondes qui furent l'occasion d'échanges sur les différents aspects liés à l'application des peines de travail autonomes. Ainsi, la juge Martine Devos a regretté le manque d'informations sur le suivi des peines de travail prononcées. "Je me demande parfois si ces peines sont réellement exécutées", a-t-elle indiqué. "Je trouve, par ailleurs, que le législateur devrait davantage consulter les gens qui appliquent les lois avant de prendre une décision." Sylvie Vande Zande a également souhaité une meilleure communication entre les responsables des lieux de prestation et les instances judiciaires quant aux "effets" de la prestation sur la suite du parcours personnel du prestataire. "Nous encadrons un jeune pendant plusieurs heures et puis nous n'avons plus aucune nouvelle", a-t-elle constaté. Et Jacqueline Devreux, substitut du procureur du Roi de conclure : "Nous sommes tous les maillons d'une même chaîne. Pour que cela fonctionne, il faut que les intermédiaires collaborent parfaitement." A défaut de trouver les solutions miracles, cette journée de rencontre aura certainement eu le mérite d'apporter des réponses à de nombreuses questions.

La Farandoline,

association spécialisée dans l'animation d'enfants en âge préscolaire,

recherche des

animatrices bénévoles

deux matinées par semaine.

Formation assurée par l'asbl.

La Farandoline dispose de 6 centres à Bruxelles (Auderghem, Watermael-Boitsfort, Etterbeek, Ixelles, Woluwe-St-Pierre et Woluwe-St-Lambert).

Si cela vous intéresse, contactez Brigitte De Voghel au 02/770.88.56 les lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h - courriel : lafarandoline@yucum.be - site internet : lafarandoline.be.

EMPLOI

La commune de Jette recherche ...

DES ACCUEILLANT(E)S D'ENFANTS,

- disponibles et affectueux(ses),
- âgé(e)s de 21 à 65 ans,
- susceptibles d'accueillir chez eux(elles) quatre enfants de 2 mois à 3 ans, du lundi au vendredi.

Un accompagnement des ces personnes est assuré par le personnel médico-social de la crèche communale Reine Fabiola. Une indemnité de 15,17 EUR par enfant est allouée à l'accueillant(e) pour une journée complète et de 9,10 EUR pour une journée incomplète.

Les candidatures doivent être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le Bourgmestre Hervé Doyen - administration communale de Jette - rue Henri Werrie 18-20 à 1090 Jette. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Chantal De Bondt - tél. 02/427.58.77.

Le Foyer Jettois, état des lieux

Depuis le début du mois de janvier 2004, les services administratifs du Foyer Jettois se sont installés dans de nouveaux bureaux, situés au rez-de-chaussée de la résidence Essegem 3 (rue Jules Lahaye). Ce déménagement semblait donc une bonne occasion de procéder à un petit état des lieux.

Le Foyer Jettois est une des 33 Sociétés Immobilières de Service Public (S.I.S.P.) chargées de gérer le logement social en Région Bruxelloise. Depuis sa création en 1922, sa vocation première est d'aider les personnes qui sont en difficulté, ou qui bénéficient de faibles revenus, à trouver un logement. Et pas seulement sur le territoire communal. En effet, les S.I.S.P. travaillent avec le même programme informatique, et sur base d'une banque de données commune. Ce système vise, depuis deux ans, à coordonner la gestion des dossiers relatifs au secteur, et surtout, à simplifier les démarches pour les demandeurs. Appliqué par l'ensemble des intervenants du logement social sur le territoire de la Région de Bruxelles Capitale, il consiste à mettre un terme à l'obligation de s'inscrire dans toutes les sociétés où l'on désire éventuellement résider. Désormais, la personne ne doit plus rentrer son dossier que dans une seule société.

Sur le territoire communal, le patrimoi-

ne immobilier du Foyer Jettois compte 1165 logements qui se répartissent sur plusieurs sites: les résidences Essegem, situées rue Jules Lahaye, qui rassemblent 576 logements, les 4 immeubles du complexe Florair situés avenue Guillaume De Greef qui dénombrent environ 300 logements, ainsi que d'autres ensembles moins volumineux situés dans l'avenue Stiénon, dans les rues Delathouwer, Loossens, Baeck, Saint-Vincent de Paul, Vanderperre ainsi que les habitations de la Cité Jardin. On peut remarquer que la volonté du Foyer Jettois est de favoriser la dispersion des logements sur le territoire communal au détriment des grands ensembles.

De nombreuses personnes rencontrent des difficultés pour obtenir un logement social en Région de Bruxelles-Capitale. On observe une rotation de plus ou moins 90 logements par année à Jette. Les listes d'attente sont parfois fort longues (il n'est pas rare de devoir attendre une ou plusieurs années). Les modalités d'obtention d'un logement social dépendent d'une foule de conditions. D'une manière générale, la place d'une candidature dépend de deux facteurs: d'une part, la date de l'inscription, et d'autre part, les points de priorités fixés par la loi auxquels vous avez donc droit (être bénéficiaire d'un point de priorité ne veut pas dire que vous soyez en tête du registre). Citons quelques exemples:

être seul avec un ou plusieurs enfants à charge, compter dans le ménage une personne handicapée, subir la perte inopinée d'un logement (incendie, expropriation), etc... Il est important de souligner que ce classement évolue en même temps que la situation du candidat.

Le délai d'attente dépend également du nombre de logements adaptés à la composition du ménage et de leurs disponibilités. Les grands logements, comprenant plus de 3 chambres, étant plus rares, les délais d'attente sont plus longs. Il en est de même pour les appartements à une chambre. En outre, les demandes de mutations effectuées par les locataires des Sociétés Immobilières de Service Public vers un appartement plus adapté à la composition du ménage sont prioritaires.

Comme vous pouvez le constater, les critères d'obtention d'un logement social sont très précis et sont là pour aider ceux et celles qui en ont le plus besoin. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du Foyer Jettois.

Si vous souhaitez de plus amples informations sur le Foyer Jettois, contactez les bureaux par téléphone au 02/478.38.35. Le service d'accueil est disponible du lundi au jeudi de 8h à 13h et de 13h30 à 17h ainsi que le vendredi de 8h à 12h.

LA VIOLENCE FAMILIALE

La violence au sein des familles n'est pas un phénomène nouveau. On en parle cependant davantage que par le passé. Les médias et les chercheurs accordent une attention grandissante à cette problématique. Les victimes ne sont plus aussi seules face à leurs problèmes. Elles bénéficient d'un accompagnement spécialisé.

S'il est permis aujourd'hui de parler de la violence familiale, nous le devons notamment à l'idée de plus en plus répandue selon laquelle tous les membres de la famille ont la même valeur. Il a fallu attendre que les femmes et les enfants aient plus de 'pouvoir' et de droits (émancipation de la femme et droits des enfants) pour que l'impuissance dont ils souffraient au sein de leur propre famille soit enfin dénoncée.

Cela n'empêche que la violence familiale reste un problème fréquent et méconnu. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Dans une famille sur cinq, la femme et/ou les enfants subissent des actes de violence. En Belgique, 70 femmes meurent chaque année, victimes de la violence de leur partenaire. La maltraitance est la deuxième cause de mortalité chez les jeunes enfants. Plus de trois enfants maltraités sur quatre sont victimes d'un membre de leur famille. Les centres spécialisés dans l'accueil de ces enfants ont ouvert 6.037 dossiers de maltraitance en 2002. Ceux-ci concernaient 8.252 mineurs. La violence dont les (petits-)enfants font preuve à l'égard de leurs (grands-)parents, souvent dans le besoin, est également un phénomène alarmant. Les services spécialisés reçoivent de nombreux appels, malgré le tabou qui entoure encore ces situations de détresse.

Le rôle joué par les médias est pour le moins ambigu. La recherche du sensationnalisme pousse certains journaux à étaler les drames familiaux à la une. Force est de

constater que cette violence familiale sert d'exemple à d'autres qui reproduisent des comportements semblables. Les spécialistes évoquent en outre une certaine tolérance face à la violence familiale. Les médecins, les enseignants, les thérapeutes et autres professionnels de l'assistance sociale restent trop souvent passifs lorsqu'ils constatent des cas de maltraitance d'enfants ou de négligence émotionnelle et affective.

Qu'est-ce que la maltraitance ? Tout être humain a droit au respect de son intégrité physique, psychique et sexuelle. On pourrait

dès lors définir la maltraitance comme le recours passif ou actif à la violence physique, psychique ou sexuelle contre une personne.

La violence familiale dépasse largement le cadre d'une simple dispute qui dégénère entre conjoints. Plusieurs types de violence existent au sein de la famille : maltraitance d'enfants, violence entre frères/sœurs, maltraitance du conjoint, maltraitance de personnes âgées ou violence contre les parents. Cette violence se présente sous différentes formes dont les symptômes ne sont pas toujours faciles à identifier. La maltraitance active où l'auteur s'en prend directement à la victime se distingue de la maltraitance passive qui consiste à priver une personne de l'attention, de l'affection ou des soins dont elle a besoin. La maltraitance au sein de la famille peut aller de la violence physique à la négligence corporelle, psychique (chercher des noises, diminuer) ou émotionnelle (ignorer, ne pas fixer de limites), en passant par l'abus sexuel.

Les études ont démontré que les auteurs de violences sont des 'gens normaux'. Ils sont présents dans toutes les couches sociales. On note toutefois que les femmes, les personnes âgées et les gens peu scolarisés usent plutôt de la violence contre eux-mêmes (suicide, dépendances,...), tandis que les hommes, les jeunes et les personnes scolarisées ont tendance à diriger leur violence vers les autres. Le comportement violent

engendre un cercle vicieux : les victimes de maltraitance ont plus souvent recours à la violence que les personnes qui n'ont pas subi de tels actes. Il apparaît que la violence contre soi-même et la violence à l'égard des autres sont liées.

La cellule familiale est souvent considérée comme un nid douillet qui offre protection et bien-être. Or, les chiffres démontrent que la plupart des cas de maltraitance et d'abus se déroulent au sein de la famille. Cette situation pour le moins paradoxale doit être traitée avec la plus grande prudence. Lorsque l'entourage proche n'est pas capable de gérer le problème, des intervenants extérieurs, auxquels la compétence professionnelle confère une certaine légitimité, sont amenés à s'introduire dans l'intimité familiale. Les victimes ne sont pas toujours capables de faire elles-mêmes appel à une aide extérieure qui peut leur sembler inaccessible ou

leur apparaître comme une menace. Il est bon de rappeler que les membres de la famille et les proches sont les mieux placés pour déceler un cas de maltraitance. Ils peuvent aussi faire en sorte que de telles situations ne se (re)produisent pas.

SOURCE : DOSSIER "GEWELD IN HET GEZIN" DU GEZINSBOND

QUELQUES ADRESSES UTILES

CENTRE DE PRÉVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES ET FAMILIALES

Rue Blanche 29 à 1060 Saint-Gilles - tél. 02/539.27.44 - courriel : violence.familiales@misc.irisnet.be

Accompagnement spécialisé des personnes confrontées à la violence au sein du couple ou de la famille.

BUREAU D'ASSISTANCE AUX VICTIMES ET SERVICE DE MÉDIATION LOCALE DE LA COMMUNE DE JETTE

Place Cardinal Mercier 11 à 1090 Jette - tél. 02/423.14.26/56

Accueil et orientation des victimes de violences au sein du couple ou de la famille, médiation locale dans le cadre du suivi judiciaire du dossier à charge de l'auteur.

SERVICE JEUNESSE ET FAMILLE DE LA ZONE DE POLICE BRUXELLES-OUEST

Avenue De Roovere 3 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - tél. 02/411.19.60

Suivi des plaintes et dossiers de maltraitance à l'égard d'enfants.

PRAXIS asbl

c/o Carrefour 19 - rue du Marteau 19 à 1000 Bruxelles - tél. 02/217.98.70 - courriel : praxis@swing.be

Organisation de groupes de responsabilisation pour les auteurs de comportements violents au sein du couple ou de la famille.

SERVICE DE SANTÉ MENTALE "NOUVEAU CENTRE PRIMAVERA"

Rue S. Legrelle 48 à 1090 Jette - tél. 02/428.90.43

Accompagnement psychologique des victimes de violences et de leurs proches.

CENTRE DE PLANNING FAMILIAL DE JETTE (CPF JETTE)

Rue A. Vandenschrieck 77A à 1090 Jette - tél. 02/426.06.27

Accueil pluridisciplinaire assuré par une équipe de conseillers conjugaux, de psychologues, de médecins, de juristes, de médiateurs familiaux, d'assistants sociaux et d'animateurs.

ACCUEIL MONFORT

Rue de l'Église-Saint-Pierre 12-18 à 1090 Jette - tél. 02/424.17.53

Accueil et hébergement de jeunes femmes en détresse.

ESPACE-FEMMES DE VIE FÉMININE

Place Cardinal Mercier 29 à 1090 Jette - tél. 02/420.64.78

Espace interculturel et intergénérationnel de rencontre, d'échange, de formation,... pour les femmes.

CENTRE D'ENTRAIDE DE JETTE

Rue H. Werrie 11 à 1090 Jette - tél. 02/428.90.56

Service généraliste qui peut proposer aux victimes de violences une écoute, une aide à la réflexion et une réorientation.



L'asbl Praxis propose aux auteurs de comportements violents au sein du couple ou de la famille de parler de leur vécu dans le cadre d'un groupe de responsabilisation. Ils y rencontrent d'autres personnes qui, comme eux, sont amenées à se remettre en question. Cette démarche est parfois volontaire. Il arrive que l'auteur de comportements agressifs ou violents prenne conscience de son problème et demande une aide pour s'en sortir. Souvent, la demande est cependant liée à une contrainte judiciaire. Dans le cadre d'une mesure judiciaire alternative, l'asbl Praxis est mandatée par la justice pour prendre en charge l'auteur de violence. La démarche a dès lors un caractère paradoxal puisque la demande d'aide est contrainte. Le premier travail consiste à obtenir du conjoint ou du parent violent qu'il prenne conscience de son acte et accepte de faire sien la demande d'aide et de changement.

Les auteurs reconnaissent rarement tous les faits qui leur sont reprochés. Ils ont tendance à les minimiser ou à les banaliser. Ils cherchent à se justifier. Les comportements violents ne leur apparaissent pas comme un problème personnel qu'ils doivent solutionner. Si certains expriment des regrets ou un mal-être, la plupart d'entre eux n'acceptent pas l'accompagnement psychosocial qui leur est imposé.

L'asbl Praxis fonctionne par module de 45 heures qui se répartissent en 21 séances. Les participants doivent s'engager à reconnaître qu'il y a eu comportement violent, à respecter les règles de fonctionnement de l'association et enfin à accepter d'aborder un éventuel problème de consommation d'alcool, de drogues, de médicaments,... A l'issue des séances, l'auteur n'exprime pas forcément sa culpabilité, mais il a souvent pris conscience de certains éléments qui conduisent à la violence.

L'intervention de l'asbl Praxis s'inscrit dans un processus de compréhension et de prévention des violences familiales et ce, dans le but de mieux concilier les réponses pénales et psychosociales face à ces violences. Cette association liégeoise, créée en 1995, vient d'ouvrir une antenne à Bruxelles.

Responsabiliser les auteurs de violence

Un accueil de première ligne pour les victimes de violences



Dans le cadre du bureau d'assistance aux victimes de la commune de Jette, Sophie Leutenez et Caroline Fierens assurent un accueil en première ligne des victimes de violences familiales. Parallèlement, dans les limites de la médiation locale, les deux criminologues employées par le service communal, peuvent recevoir l'auteur des violences et sa victime afin de travailler avec les deux parties à l'amélioration de la situation au sein du couple ou de la famille.

Femmes battues : la spirale infernale

"Nous ne sommes pas très souvent confrontées à des cas de violences familiales", précise Caroline Fierens. "Ceci dit, nous ne sommes pas amenées à intervenir chaque fois que des problèmes de ce type se posent à Jette. Nous réagissons à la demande des policiers, s'ils ne peuvent prendre eux-mêmes les victimes en charge, ou à la demande des victimes elles-mêmes." En 2002, le bureau d'assistance aux victimes de Jette a traité 8 cas de violences conjugales et 17 cas de problèmes au sein de la famille ou du couple.

"Lorsqu'une victime de violences conjugales s'adresse à nous, nous ressentons très vite s'il s'agit d'une maltraitance régulière ou d'un problème ponctuel", poursuit la criminologue. "Nous percevons une grande détresse chez les femmes battues.

Au-delà des coups et de la douleur physique, ces femmes font généralement l'objet d'une violence morale. Elles se sentent menacées, sont isolées et ont perdu toute confiance en elles. La destruction psychique causée par l'auteur des violences est nettement visible."

Le rôle du bureau d'assistance aux victimes consiste à écouter les victimes et à les déculpabiliser. Elles doivent admettre qu'elles ne sont pas responsables de ce qui leur arrive. Ce n'est pas leur comportement qui est en cause, mais bien la manière dont leur partenaire réagit. Les criminologues ont également pour mission d'orienter les victimes vers les services compétents qui pourront leur proposer un suivi dans le long terme. "Les femmes battues ne souhaitent pas toujours porter plainte contre leur agresseur et quitter le domicile conjugal", note Caroline Fierens. "Elles ont peur des représailles et se sentent isolées. La présence d'enfants, l'amour qu'elles portent à leur conjoint et la peur de détruire leur famille compliquent encore les choses. Nous leur expliquons au mieux les possibilités qui s'offrent à elles, mais nous ne pouvons pas les pousser à prendre une décision si elles ne se sentent pas prêtes."

Les services de première ligne se heurtent à des difficultés lorsqu'il s'agit de reloger les femmes battues et leurs enfants. Elles portent en elles un sentiment d'échec et de honte qui les a souvent poussées à se couper de leur entourage. Faute de possibilité d'hébergement auprès de la famille, il faut chercher une solution du côté des maisons d'accueil. Un premier contact avec ces institutions décourage beaucoup de femmes qui préfèrent finalement retourner chez elles. La spirale infernale se poursuit dès lors. Le conjoint n'a aucune peine à les convaincre qu'elle n'arriveront nulle

part, tandis que les policiers peuvent perdre patience face à cette femme qui les appelle en situation de crise, mais ne peut se résoudre à quitter le domicile conjugal.

La médiation comme outil de reconstruction

En matière de violences familiales comme dans d'autres domaines, la médiation locale est une alternative à l'envoi du dossier au parquet ou au classement sans suite de la plainte. "Cette solution est envisagée quand la situation offre des perspectives d'amélioration", indique Caroline Fierens. "La médiation locale ne s'applique pas aux cas plus lourds de maltraitance régulière. Nous constatons d'ailleurs que l'attitude des auteurs est différente. On ne peut bien sûr pas généraliser, mais certaines tendances se dégagent. Quand il s'agit de maltraitance, les auteurs se montrent souvent charmeurs et manipulateurs dans leurs contacts avec les services auxquels ils sont confrontés. Ils ne comprennent pas ce qu'on leur reproche. Par contre, les auteurs d'un acte isolé de violence à l'égard de leur conjointe essaient de se justifier. Bon nombre d'entre eux s'en veulent et situent leur réaction dans un processus d'escalade."

Parfois, un problème de communication au sein du couple est à l'origine d'une situation de crise. La femme a tendance à user d'une violence verbale, tandis que l'homme en arrive plutôt à une réaction physique. "Au départ d'une plainte pour violence physique, nous sommes parfois amenées à renvoyer les deux conjoints à leurs responsabilités", constate la criminologue. "Il ne s'agit certainement pas de cautionner le recours à la violence physique, mais on ne peut davantage minimi-

ser les cas de violences psychologiques. Ces deux problématiques doivent être abordées conjointement dans le cadre de la médiation locale."

Ceci dit, l'usage de la violence dans le couple reste un choix individuel. Il découle d'une autorisation que l'auteur s'est donnée dans ses rapports avec l'autre. Cette réponse n'est jamais bonne, même si elle résulte d'une accumulation de frustrations. A noter que le travail avec une personne violente sera d'autant plus efficace s'il va de pair avec un suivi thérapeutique de tous les acteurs concernés au sein de la famille. Les conjoints qui rencontrent des difficultés de communication ne doivent certes pas attendre que les choses dégèrent avant de réagir. Les centres de planning familial et les centres de santé mentale sont tout indiqués pour accompagner les personnes qui rencontrent ce type de problème.

Ceci dit, les conflits et le recours à la violence ne surviennent pas uniquement au sein du couple. "Nous sommes peu confrontées aux cas de maltraitance d'enfants", conclut Caroline Fierens. "Cette problématique est davantage traitée par le service Jeunesse et Famille de la zone de police." Tout ceci pose bien entendu la question de l'accès aux services d'aide pour les personnes victimes de violence. Quels que soient leur âge et leur situation, ces personnes sont souvent abandonnées à leur sort et démunies face à un problème qui les dépasse. Les proches, les voisins, les travailleurs sociaux,... qui découvrent des cas de maltraitance ont dès lors un rôle essentiel à jouer afin de permettre une prise en charge adéquate des victimes.

Comment sortir de la violence ?

Le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales, créé en 1977, a pour mission de sortir les familles de l'enfermement de la violence. Le Centre propose un accompagnement spécialisé à toutes les personnes confrontées à la violence dans le cercle privé. Il s'agit de les aider à (re)trouver le respect d'elles-mêmes et à reprendre le pouvoir sur leur vie. Différents moyens sont mis en oeuvre : une écoute téléphonique, un accueil, une aide administrative et sociale, un espace de parole pour les victimes et les auteurs, un groupe de parole pour femmes et un hébergement pour femmes (avec ou sans enfants). Le Centre organise en outre des actions de sensibilisation et de réflexion destinées aux professionnels, aux écoles et aux médias. Il est un interlocuteur actif auprès des pouvoirs publics pour toutes les matières qui ont trait à la violence conjugale.

Les enfants sont aussi victimes de violence

La police de Bruxelles-Ouest compte un service Jeunesse et Famille actif dans les cinq communes de la zone. Ce service traite un large éventail de dossiers. Citons les affaires de mœurs, les infractions commises par des mineurs, les problèmes familiaux qui nécessitent une intervention judiciaire, les fugues, les disparitions de mineurs, les non-paiements de pensions alimentaires, les infractions relatives à l'exercice du droit de visite et à l'obligation

scolaire, les dossiers en matière d'adoptions et enfin les maltraitances à l'égard d'enfants.

Le service Jeunesse et Famille de la zone est composé d'un personnel spécialisé dans la prise en charge de ces problématiques et dans l'accueil des jeunes victimes. La plupart de ces policiers ont obtenu un diplôme supérieur en sciences humaines (assistants sociaux, psychologues, criminologues ou licenciés en communication sociale). Il s'agit d'un service de police à part entière, même si les policiers qui y travaillent ne portent que rarement l'uniforme.

Les plaintes qui ont trait aux violences commises à l'égard d'enfants sont prises en charge par le service Jeunesse et Famille, à la demande des parquets et les juges de la jeunesse. Une enquête est éga-

lement menée lorsque des faits présumés de violence sont dénoncés par des membres de la famille, des enseignants, des intervenants sociaux,... Le service est équipé d'un local aménagé pour l'audition visuelle des petites victimes.

L'interrogatoire est enregistré sur cassette vidéo pour éviter que les enfants ne doivent répéter inutilement leur déposition. Quelques agents sont formés à cette technique, tandis que l'accompagnement psychosocial des victimes et de leurs proches est également assuré par le service. Une orientation vers les services sociaux et autres associations compétentes est proposée aux familles afin de leur assurer un accompagnement adéquat à plus long terme, parallèlement à l'action judiciaire qui se poursuit contre l'auteur des faits.



Opération solidarité dans les écoles

Les Tambours pour la Paix



Les mois de janvier et février sont particulièrement durs pour les plus démunis. A cette occasion, des actions sont organisées chaque année, depuis près de 40 ans, pour sensibiliser les enfants qui fréquentent les écoles communales francophones. Cette sensibilisation ne se limite pas à l'évocation théorique de cette problématique sociale. Il s'agit avant tout d'une action de terrain qui permet aux enfants, tous cours philosophiques confondus, de poser des gestes concrets. Les élèves sont invités à récolter des vivres non périssables destinés à une cinquantaine de familles en difficulté sur le territoire jettois.

Au total, près d'une tonne de vivres a été récoltée dans les écoles du Champ des Tournesols, Clarté, Dielegem, Vanhelmont, Aurore, Jacques Brel et Van Asbroeck. Les professeurs de morale des écoles communales jettoises ont tenu à féliciter les élèves et leurs parents, avec une mention toute particulière pour les écoles du Champ des Tournesols et Clarté qui ont fait preuve d'un engagement remarquable.

Les vivres récoltés ont été remis au Centre d'Entraide de Jette qui en assure la répartition. Rendez-vous est pris pour janvier 2005, avec l'objectif de dépasser la tonne de vivres !



Le 22 mars dernier, dans le cadre de la Journée mondiale Poésie-Enfance, les élèves des écoles communales francophones de Jette ont proclamé leur volonté de paix, avec le soutien de leurs enseignants, de leurs directeurs(-trices) et de l'échevin de l'Enseignement francophone Didier Paternotte. Le même jour à la même heure, dans de nombreuses villes du monde, les enfants ont participé à cette opération "Tambours pour la Paix".

Les délégations des différentes écoles communales jettoises s'étaient donné rendez-vous dans le parc Garcet. Les enfants ont lu les poèmes qu'ils avaient préparé en classe. Les "Tambours pour la Paix" ont résonné grâce à l'atelier de percussion du Projet Interquartier du Centre culturel de Jette, sous la conduite de Fadel Bouti.



*Vous, les adultes,
Arrêtez de faire la guerre.
Vous êtes ridicules.
Vous abîmez la terre.
Suffisamment de haine.
Trop d'enfants malheureux.
Vous nous faites de la peine.
Rendez-nous plus joyeux.
Vive la Paix.*

Les élèves de Maturité 4 - école du Champ des Tournesols

*Sous les larmes du malheur
La colombe a très très peur
Sous les larmes de la joie
La paix a donné la foi
La colombe un jour trouvera sa place
Sur la terre plutôt que dans l'espace*

Ecole Jacques Brel



*La guerre, la violence et la dictature
sont les plus grandes bêtises de l'homme.*

*La liberté, la fraternité et la paix
sont ses plus beaux trésors.*

*Alors, arrêtez de vous battre, de tuer
et d'emprisonner les gens.*

*Chez vous, la paix loge au plus profond
de votre coeur. Alors, ne la laissez pas
seule. Utilisez-la pour que les gens s'aiment...
pour un monde meilleur.*

Réagissons avant qu'il ne soit trop tard!

Nathan Fraikin - 6ème année - école Dielegem

Le Télévie était à Jette



Ils étaient près de 5.000, rassemblés sur la place Cardinal Mercier le samedi 27 mars, pour assister à l'émission retransmise en direct sur les ondes de RTL-TVI dans le cadre du Télévie 2004. Chaque année, ce mouvement de solidarité mobilise les animateurs de la chaîne télévisée, les artistes et le public afin de récolter des fonds pour aider la recherche scientifique dans sa lutte contre le cancer et la leucémie.

Une semaine avant la grande soirée de clôture fixée au 3 avril, le train Télévie a sillonné la Wallonie et Bruxelles avec à son bord des artistes et des animateurs qui, de gare en gare, ont été à la rencontre du public, histoire de rappeler que l'opération existe grâce aux dons et à la vente des produits Télévie. A l'occasion de cette édition 2004, le train Télévie terminait son parcours en gare de Jette.

Depuis la veille, les techniciens s'affairaient sur la place Cardinal Mercier afin de monter le podium qui devait accueillir les vedettes pour près d'une heure de direct. Le train est entré en gare avec quelques minutes d'avance sur l'horaire prévu. Dans une joyeuse animation, artistes et animateurs ont débarqué pour gagner le podium, tandis que les spectateurs, notre bourgmestre Hervé Doyen en tête, étaient invités à découvrir l'exposition sur la recherche contre le cancer dans l'un des wagons.

Côté podium, les animateurs, emmenés par Jean-Michel Zecca, se sont succédé sur les planches pour présenter les artistes du train Télévie 2004. Pour les connaisseurs, citons Mélanie Martins, Nuttea, Kate Ryan, Autant en emporte le vent, Silvano, la jeune Priscilla ou encore la malheureuse perdante de la Star Ac' 2 Emma Daumas. Avant le départ du train, Philippe Lafontaine, homme de cœur à la voix d'or, a offert deux chansons au public.



Quelques minutes avant de monter sur scène, il nous a confié ce que représentait pour lui cette participation au Télévie. "Ce soir, je serai plus riche d'un moment de bonheur. Du bonheur partagé avec le public. C'est important pour moi de participer à une opération comme celle-là. Le Télévie est un succès grâce au public et nous, les artistes, nous sommes les catalyseurs qui contribuent à amplifier ce mouvement de solidarité."

Cherchons animateurs pour Kids' Holidays Jette !

Dans le cadre de la plaine de vacances organisées pour les enfants de 2,5 à 12 ans au domaine du Poelbos, notre commune cherche des animateurs(-trices) pour encadrer les enfants durant les vacances d'été. Une rémunération intéressante leur est proposée, de même qu'un repas chaud tous les jours. Les animateurs(-trices) accueilleront les enfants sur un site verdoyant, à deux pas du parc Roi Baudouin.

Si tu as plus de 17 ans et si tu as un brevet de moniteur ou une expérience dans ce domaine, n'hésite pas à poser ta candidature. Nous t'offrons l'occasion idéale d'effectuer un job de vacances intéressant et bien rémunéré. Les animateurs non diplômés gagnent de 45,99 à 53,64 EUR par jour, les animateurs diplômés de 68,85 à 76,50 EUR par jour, les enseignants/animateurs de 82,62 à 90,27 EUR.

Si cette proposition t'intéresse ou si tu souhaites d'autres renseignements, prends contact avec le service communal des Affaires sociales (tél. 02/421.42.02).

Chineurs, à vos marques !

Le printemps et l'approche des beaux jours nous amènent à vous reparler des futures brocantes organisées sur le territoire de notre commune. Divers comités de quartier vous permettront de flâner à votre gré et de découvrir l'objet que vous recherchez depuis longtemps. Voici quelques lieux et dates à retenir.

Brocante Ilot Essegem

Le samedi 1er mai de 8 à 18h dans les rues Essegem, de la Bravoure et de la Résistance. Prix de l'emplacement : 12 EUR/3m.

Renseignement et inscription : le 22/4 de 17h à 19h au café 'Essegem' au coin des rues Essegem et Lahaye.

Brocante Rockardinal

Une brocante sera organisée sur la place Cardinal Mercier le dimanche 9 mai de 9h à 17h.

Prix de l'emplacement: 12 EUR/3m.

Inscription et renseignement: au 'Barapaat' (place Cardinal Mercier) à partir de 12h, sauf le mardi à partir de 16h. Tél. 02/425.94.78.

Brocante du Coeur

L'école du Champ des Tournesols (anciennement école Espoir) organise le samedi 15 mai 2004 de 6h à 18h la 16ème édition de la 'Brocante du Coeur' dans la cour de l'école (rue Van Bortonne 12), ainsi que dans le parc Garcet et sur la place Cardinal Mercier. Au programme: frites, boissons, hotdogs et tombola express.

Prix de l'emplacement: 10 EUR en prévente, 13

EUR le jour même. **Renseignement et réservation: 02/426.49.17.**

Brocante Coin Oublié

Le samedi 29 mai de 9 à 18h dans les avenues Odon Warland, de Levis Mirepoix et Firmin Lecharlier, ainsi que les rues Faes, Declercq et Longtin.

Prix de l'emplacement: 12,5 EUR/4m.

Renseignement et réservation: 'Quick Press', 153 rue Longtin, le jeudi de 15h30 à 18h30.

Brocante Capart

Le 19 juin de 8h à 18h, l'avenue Capart vous accueillera avec un air de fête. Prix de l'emplacement: 10 EUR/4m.

Renseignement et inscription: 0479/379.529.

Brocante Quartier Sainte-Claire

L'avenue De Heyn et la rue Van Rollegem s'animeront le 27 juin de 9h à 19h.

Prix de l'emplacement: 10 EUR/4m.

Renseignement et inscription: 02/479.62.93 (de 19h à 21h).

Maxi-Brocante

A l'occasion de la 128ème édition du Marché Annuel, une maxi-brocante sera organisée le lundi 30 août dans les rues Van Bortonne, Werrie, Gillebertus, Van Huyneghem et Thomas. Prix de l'emplacement: 12 EUR/3m.

Renseignement et inscription: C.E.C.O., 16 rue de Nieuwenhove à 1080 Bruxelles, tél: 02/538.56.49 (le mercredi et le vendredi de 15h à 18h).

Jeane Manson, reine de la Nuit des Sportifs Jettois



Samedi 20 mars dernier, le hall de la salle omnisports de Jette s'est transformé, pour la 26ème fois consécutive, en salle de spectacle. Evénement s'il est en, la Nuit des Sportifs Jettois, organisée à l'initiative de l'échevin des Sports Benoît Gosselin et du président de l'asbl Sports à Jette Eric Schuermans, a remporté un franc succès. En effet, mille personnes s'étaient arrachées les cartes d'entrées à la soirée. Le spectacle se déroulait donc à guichet fermé.

Il faut dire que depuis 1998, date à laquelle l'organisation a pu bénéficier des conseils éclairés de l'artiste français C.Jérôme, le côté technique de la production n'a plus rien à envier à des manifestations plus importantes: podium, sono puissante, light show, caméras, projection sur écran en temps réel, etc...

Cette année, c'est Jeane Manson qui était la tête d'affiche. La première partie de son spectacle était assurée par Yvann Cevic, duettiste de la star depuis la fin des années nonante.

Jeane Manson a livré une prestation variée et pleine de fougue, à l'image d'une artiste qui s'est essayée, avec talent, à différents genres, tout au long de sa carrière. Son spectacle fut donc le miroir de ses succès. Des titres comme 'Avant de nous dire adieu' et 'La Chapelle de Harlem' mêlant variétés, gospel, et romantisme ont fait vibrer la toute la salle. Au cours de son tour de chant, elle a remercié la Belgique de lui avoir permis de rencontrer son acolyte et partenaire actuel, Yvann Cevic, qu'elle a donc invité à interpréter quelques titres à ses côtés.

Le public, composé d'enfants et d'adultes, fut également mis à contribution, et certains ont eu le privilège de partager la scène avec Jeane, le temps d'une chanson. L'atmosphère était tellement au beau fixe qu'après son spectacle, Jeane Manson s'est prêtée, à la grande joie des fans, à une séance de dédicace improvisée.



8 mai 2004 : la Zinneke Parade déferle sur Bruxelles

Le 8 mai, on commémore la fin de la seconde guerre mondiale en Europe. Depuis cette année, c'est aussi la date choisie par la Région de Bruxelles-Capitale pour faire la fête. Le 8 mai 2004, la Zinneke Parade envahira les rues de Bruxelles. Les participants en profiteront pour proclamer haut et fort le Droit à une Ville pour Tous. Bruxelles apparaîtra plus que jamais comme un brassin de cultures, une ville où la participation au niveau local revêt une grande importance.

Zinneke est un processus en évolution perpétuelle qui débouche tous les deux ans sur une grande fête. L'édition 2004 aura pour thème "Le corps dans la ville". La Zinneke Parade est la fête de tous les Bruxellois, fête des quartiers, acte de tolérance, défi social, création artistique contemporaine, partagée, multicolore et transculturelle. La Parade prône la participation des citoyens, une participation qui est un facteur essentiel dans tous les domaines du développement urbain.

Zinneke est un processus en évolution perpétuelle qui débouche tous les deux ans sur une grande fête. L'édition 2004 aura pour thème "Le corps dans la ville". La Zinneke Parade est la fête de tous les Bruxellois, fête des quartiers, acte de tolérance, défi social, création artistique contemporaine, partagée, multicolore et transculturelle. La Parade prône la participation des citoyens, une participation qui est un facteur essentiel dans tous les domaines du développement urbain.

La Zinneke Parade a vu le jour dans le cadre de "Bruxelles, capitale culturelle de l'Europe en 2000". Grâce au succès rencontré lors de cette première édition et à l'enthousiasme des partenaires, cet événement désormais biennal occupe une place importante dans le paysage culturel, urbain et populaire de la capitale. L'organisation dans les quartiers et les communes repose sur un partenariat avec les centres culturels, les théâtres, les maisons de jeunes, les maisons de quartier et diverses associations. Zinneke fonctionne comme un catalyseur pour le dynamisme créatif des Bruxellois et de leurs partenaires, dans un processus de longue haleine. Chacun apporte sa petite pierre à cet édifice. Vous pouvez également participer à ce beau projet. Comment ? En collaborant de manière pratique à l'organisation de la Parade ou en donnant du matériel en bon état dans le cadre de l'opération "Bricoleurs sans frontières" qui vise à soutenir des projets sociaux, culturels et artistiques à Bruxelles - parmi lesquels la Zinneke Parade - pour leur permettre d'acheter ou de récupérer du matériel et des outils.

Intéressé(e) ? Surfez sur www.zinneke.org pour tout renseignement.

Jette info

Le samedi
10 avril 2004
de 10h30 à 12h,



GIGANTESQUE CHASSE AUX OEUFS dans le parc GARCET

(entrée place Cardinal Mercier)

Pars à la recherche de milliers d'oeufs !

Les organisateurs te demandent de ne pas ramasser plus de 2 balles d'échange.

Rends-toi ensuite au stand d'échange où tu recevras 10 oeufs en chocolat (maximum).

Tous les enfants jusque 130 cm même accompagnés des parents, sont les bienvenus.

Bon amusement !

AVEC LE SOUTIEN DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS, DE L'ÉCHEVIN DES ANIMATIONS BERNARD LACROIX ET DE L'ASBL «PROMOTION DE JETTE», PRÉSIDIÉE PAR TONY MEULEMANS.

Du 1.4 au 2.5 : Dans le cadre de l'opération "JE LIS DANS MA COMMUNE", action organisée par les bibliothèques de Jette : "Lecteurs, dites-nous...". Info : 02/426.10.82 (bibliothèque de Naeyer) - 02/426.05.05 (bibliothèque Mercier).

Le 8.4 : A 20h30, dans le cadre du cycle "Armillaire Blues Nights", CONCERT Wanted. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 9 EUR - 7 EUR en prévente. Info et réservations : 02/426.64.39.

Le 10.4 : De 10h30 à 12h, CHASSE AUX OEUFs dans le parc Garcet pour les enfants mesurant moins de 130 cm. Info : 02/423.12.92.

Le 10.4 : A 14h30, CONCERT LYRIQUE "Les plus beaux duos d'amour" avec Tonino Carlino et Jacqueline Van Quaille. A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14). Entrée : 7,50 EUR - étudiants et seniors : 6 EUR. Info et réservations : 02/428.71.03 ou 02/423.12.66.

Le 14.4 : A 20h, CINE-CLUB de l'association culturelle Le Soukrai : "Night on Earth" de Jim Jarmusch. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 2,50 EUR. Info et réservations : 02/427.87.97.

Le 15.4 : De 14h15 à 17h15, CENT ANS DE JAZZ : "Le clan des pianistes vocalistes (Nat King Cole...)" par Vicky Down (musicien) et Louis Stevens (documentaliste). Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 5 EUR. Info :

02/426.64.39.

Le 16.4 : A 20h30, dans le cadre du cycle "Armillaire Jazz Nights", CONCERT Michel Bisceglia Trio. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 9 EUR - 7 EUR en prévente. Info et réservations : 02/426.64.39.

Le 17.4 : A 14h30, dans le cadre du cycle "Les Clés pour la musique", CONFERENCE "Mozart et les noces de Figaro" par André Van Oekel. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 2,50 EUR. Info : 02/426.64.39.

Le 21.4 : A 20h, dans le cadre du groupe de paroles "Les ados et nous", CONFERENCE-DEBAT "Les conduites à risques à l'adolescence". Au Centre de Planning familial (rue Vandenschriek 77A). Entrée : 5 EUR (seul(e) ou en couple) - 4 EUR pour les membres de la Ligue des Familles. Info et inscriptions : 02/426.06.27.

Le 22.4 : A 14h30, dans le cadre de l'Antenne interuniversitaire, CONFERENCE "L'homme et ses sortilèges : vie et oeuvre de Maurice Ravel" par Paul Damblon (chimiste ULB, musicien, écrivain et journaliste).

A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Entrée 3,70 EUR. Info et réservations : 02/423.12.66.

Le 22.4 : A 20h, CONFERENCE "Le mythe fondateur de Lascaux" par Jacques Picard. Avec Patrick Vranckx (artiste-peintre) et Jean-Baptiste Nicaise (pianiste). A la Demeure abbatiale de Dieleghem

(rue Tiebackx 14). Entrée : 4 EUR - 3 EUR en prévente. Réservations : 02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be.

Du 22 au 25.4 : THEATRE "Le coeur sur la main" de Loleh Bellon, par la Compagnie théâtrale La Joie. Les 22, 23 et 24 avril à 20h15, les 24 et 25 avril à 15h. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 9 EUR - prévente, seniors, étudiants : 7,50 EUR. Info et réservations : 02/425.07.21.

Le 23.4 : De 14h à 16h30, dans le cadre du cycle "Rencontres autour d'un thème", GROUPE DE PAROLES "Respecter ses limites !", organisé par le nouveau centre Primavera (rue S. Legrelle 48). Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Info et inscriptions : 02/428.90.43.

Le 29.4 : A 20h, CONFERENCE-DEBAT "L'enfant, roi ? Sa place dans la société", avec Isabelle Lescahier Grosjean (psychologue et thérapeute) et Emmanuel de Becker (pédopsychiatre et thérapeute à l'UCL). Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 5 EUR. Info : 02/479.92.75 (asbl Humania).

Le 1.5 : De 8 à 18h, BROCANTE de l'ilot Essegheem. Dans les rues Essegheem, de la Bravoure et de la Résistance. Emplacement : 12 EUR/3 m. Inscriptions le 22.4 de 17 à 19h au café 'Essegheem' (coin des rues Essegheem et J. Lahaye).

Du 24 avril au 14 mai 2004,
l'Atelier 340 Muzeum organise une

EXPOSITION-VENTE AUX ENCHÈRES "APPROVISIONNEMENT DE PRINTEMPS"
avec la participation de 36 artistes.

Ouvert du mardi au dimanche de 14 à 19h • Entrée : 4 EUR - groupes (plus de 10 personnes) : 3 EUR - moins de 12 ans : gratuit

Le 23 avril 2004 à 20h, vernissage de l'exposition "Approvisionnement de printemps", suivi d'une DJ-party à partir de 22h30

Info : **Atelier 340 Muzeum (drève de Rivieren 340) - tél. 02/424.24.12 - www.atelier340muzeum.be**

Antenne interuniversitaire

Conférence à venir

L'antenne interuniversitaire UCL/ULB de Jette et du Nord-Ouest de Bruxelles propose chaque année un cycle de conférences présentées dans la salle communale des fêtes, 10 place Cardinal Mercier à Jette. Ces conférences débutent à 14h30 et sont ouvertes à tous les citoyens, avec priorité aux abonnés.

22/04/2004

"L'homme et ses sortilèges : vie et oeuvre de Maurice Ravel"

Paul Damblon, chimiste ULB, musicien, écrivain et journaliste

Entrée 3,70 EUR

Renseignements et réservations: 02/423.12.66.

Concert lyrique : les plus beaux duos d'amour

Un grand après-midi lyrique sera organisé le samedi 10 avril à 14h30 à l'Ancienne Demeure Abbatiale de Dieleghem. Le spectacle est placé sous la direction artistique de Tonino Carlino, le ténor italo-belge, qui sera accompagné par Jacqueline Van Quaille, la soprano belge de renommée internationale, et David Miller, premier chef d'orchestre à l'Opéra de Wallonie et à l'Opéra de Dresden.

Au programme: les plus beaux duos d'amour (La Tosca, Cavalleria, Rusticana, La Forza del Destino) et des airs célèbres de Rigoletto, I Pagliacci, La Veuve Joyeuse, la Chauve-souris. Jacqueline Van Quaille reprendra également un de ses derniers succès, la parodie de l'air des bijoux de Bianca Castafiore, rôle qu'elle vient d'interpréter dans la comédie musicale "Tintin et le temple du soleil".

A l'issue du spectacle, le verre de l'amitié permettra la rencontre avec les artistes.

Réservation des places : entre 10h00 et 11h30, (attention : fermé le jeudi matin - rés. entre 14h00 et 15h30), auprès du service du 3ème Age (centre administratif de Jette -1er étage, bureau 130 - rue Henri Werrie 18-20 - tél.: 02/423.12.66).

Voulez-vous être informé(e) des activités organisées pour les seniors ?

Le collège des bourgmestre et échevins et Lucien Vermeiren, échevin du 3ème Age de la Communauté française, ont le plaisir de

BON A RENVOYER Je désire recevoir régulièrement le programme des activités organisées par le service du 3ème Age de la commune de Jette.

M. : Nom : _____
 Prénom : _____
 Date de naissance : _____
 Numéro de registre national : _____
 et/ou
 Mme : Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : _____
 Numéro de registre national : _____
 Adresse : Rue/Av./Bd : _____ N° : _____ Bte : _____
 Code postal : _____ Commune : _____
 Téléphone : Poste fixe : 02/ _____
 GSM : _____
 Adresse email : _____

Je suis particulièrement intéressé(e)/Nous sommes particulièrement intéressés par les activités suivantes : _____

vous signaler et/ou de vous rappeler que le service du 3ème Age organise depuis de nombreuses années déjà, diverses activités à l'intention des Seniors : excursions d'un jour, visites culturelles, week-end gastronomiques, séjours, thé-dansant, spectacles, conférences, cours de danses de salon, cours de langues, etc.....

Afin de recevoir le programme de nos activités, veuillez compléter le bon ci-dessous et l'envoyer ou le remettre (tous les jours de 10h00 à 11h30 sauf le jeudi matin) au service du 3ème Age à l'adresse suivante : administration communale de Jette - service du 3ème Age - bureau 130 - 1er étage - Rue Henri Werrie 18/20 - 1090 Bruxelles

Si vous êtes déjà inscrit(e)s dans notre fichier, veuillez tout de même nous transmettre le bon complété afin que nous puissions mettre à jour nos informations vous concernant.

CELA SE FÊTE !

Vous avez atteint l'âge magique de 100 ans ? Vous fêterez bientôt vos 50, 60, 65, 70 ans de mariage (ou plus) ? Si vous le souhaitez, l'administration communale vous aidera à donner plus d'éclat à cette belle fête. Il vous suffit d'en faire la demande six semaines avant la date de votre anniversaire ou de votre anniversaire de mariage à Lucien Vermeiren, officier de l'Etat civil (02/423.12.16), ou au service communal de l'Etat civil (rue Henri Werrie 18-20 à Jette - tél. 02/423.12.70).

Félicitations...

... à madame Marie Thys. Elle a fêté son 100ème anniversaire le 4 mars 2004.

... à madame Eugénie Beghin. Elle a fêté son 100ème anniversaire le 26 mars 2004.

ROCKARDINAL 2004

DIMANCHE 30 MAI DÈS 14H
- PLACE CARDINAL MERCIER

En l'espace de cinq années, le festival Rockardinal est devenu un concept à succès dans le paysage musical bruxellois. Depuis sa première édition, le 30 avril 2000, il a attiré nombre de formations remarquables, et chaque année, de plus en plus de spectateurs s'y retrouvent. Des milliers de fans ont déjà pu savourer des pointures nationales et internationales, telles que Betty Goes Green, The Blues-O-Matics, The Kids, Kevin Ayers, Fifty Foot Combo, André Williams, Dr. Feelgood, ...



Cette année, les Trutttes occupent la tête d'affiche. Une fête délirante du disco sera donc au rendez-vous.

Rockardinal a su se faire une place sur la scène musicale bruxelloise essentiellement pour deux raisons: une organisation et une formule marquantes. La volonté de présenter un large éventail de styles musicaux (du rock au disco en passant par le blues), combinée au fait qu'il s'agit d'un festival entièrement gratuit à Bruxelles - où, par ailleurs, la possibilité d'organiser ce genre de manifestation est fort limitée - tend à expliquer que, chaque année, le festival attire de plus en plus de monde. Dès sa première édition, des milliers de spectateurs ont répondu présent, et, jusqu'au crépuscule, les grands noms de l'affiche ont tenu la place Cardinal Mercier en émoi. La formule consistant à conjuguer des formations moins connues, mais néanmoins talentueuses, avec une ou plusieurs têtes d'affiches, a résolument prouvé son efficacité.

Cette année encore, de grands noms composent l'affiche du festival. On ouvre les hostilités avec The Temple, suivi de The Old Bastards et de la League of XO Gentlemen. Après quoi, une bonne dose de rock et de blues sans concession est au programme avec Willy Willy & the Voodooband et Fred & the Healers. Rockardinal se terminera avec le groupe 'disco-de-luxe' les Trutttes. Un grand moment de musique en perspective.

PROGRAMME

22h30 - Les Trutttes

Boule à facettes, costumes à paillettes, lumières flashy ... Vous l'aurez compris, la quintessence des années septante fera bouger les plus timides.

20h15 - Fred & The Healers

Des chansons à texte, un son nouveau, un mélange de guitare slide acoustique et électrique, bref, l'énergie, le groove et l'émotion seront de la partie.

18h30 - Willy Willy & The Voodooband

+ special guest: Patrick Riguelle (De Laatste Showband) Vous avez dit rock'n'roll authentique ? Willy vous ressource en profondeur en réactualisant les lignes de country, de blues, de R'n'B et de rock. Sa passion est la meilleure garantie d'un moment exceptionnel.

16h45 - League of XO Gentlemen

feat. Rudeboy (ex Urban Dance Squad & Junkie XL)

Un groupe composé de personnages hétéroclites qui ont su conjuguer leur talent pour vous servir une musique extrêmement originale basée sur le hip-rock.

15h00 - Old Bastards

Ce groupe présente une formation inattendue de musiciens ayant tous croqué les eighties à leur manière. Leur prestation est toujours synonyme d'expérience scénique originale.

14h00 - The Temple

Un groupe rock typiquement bruxellois qui s'est imposé en seulement quelques années. Beaucoup de talent et d'ambiance pour ouvrir ce festival.

ENTRÉE GRATUITE !

INFO: 02/423.13.73

EMAIL: MWALGRAEVE@JETTE.IRISNET.BE

Je lis dans ma commune 2004 "Lecteurs, dites-nous..."

Comme l'an dernier, les deux entités de la bibliothèque francophone de Jette ont introduit un projet dans le cadre de l'opération "Je lis dans ma commune". Ce projet, intitulé "Lecteurs, dites-nous..." a été sélectionné.

L'opération "Je lis dans ma commune" a pour objectif de promouvoir le livre et la lecture à Bruxelles et en Wallonie. Toutes les communes, bibliothèques, associations, organisations, ... sont invitées, chaque année, à introduire des projets qui visent à réconcilier les habitants et la lecture. Les projets sélectionnés donnent droit à un certain nombre de chèques-lire, en fonction de la taille de la commune et du nombre de projets retenus. Ces chèques-lire peuvent être utilisés pour acheter des livres

dans certaines librairies jettoises.

Lecteurs, dites-nous... Qui ?

Vous êtes tous invités, petits et grands, à participer à l'opération "Je lis dans ma commune 2004".

Lecteurs, dites-nous... Quoi ?

Dites-nous ce que vous avez lu et ce que vous avez aimé, adoré, relu encore et encore, aujourd'hui, hier, avant-hier...

Lecteurs, dites-nous... Comment ?

En nous remettant, sur le formulaire disponible dans les bibliothèques, vos impressions de lecture pour que nous les partagions avec vous, avec les

autres lecteurs dans notre futur petit journal.

Lecteurs, dites-nous... Où ?

Déposez vos textes, lettres, télégrammes, SMS, dessins dans les urnes "Je lis dans ma commune" qui seront à votre disposition dans vos deux bibliothèques jettoises.

Lecteurs, dites-nous... Quand ?

Vos créations peuvent être déposées entre le 1er avril et le 2 mai 2004. Elles seront lues, publiées dans le journal des bibliothèques jettoises et primées. Les lauréats désignés par tirage au sort recevront un chèque-lire ou un cadeau surprise offert par la bibliothèque lors d'une soirée rehaussée par la présence de l'échevin de la

Communauté française Lucien Vermeiren.

Lecteurs, à vos plumes et pinceaux, pour consacrer notre passion commune : la lecture.

Des doutes ? Plus d'info ?
Contactez l'équipe des bibliothécaires.

Bibliothèque De Naeyer
Boulevard de Smet de Naeyer 147

Personnes de contact :
Marianne Rensonnet et
Béatrice Clotuche
Tél. 02/426.10.82 - courriel :
blc.jette@bibli.cfwb.be

Bibliothèque Mercier
Place Cardinal Mercier 10
Personnes de contact : Myriam
Gathon et Cécile Famery
Tél. 02/426.05.05 - courriel :
bpno.jette@bibli.cfwb.be

Du 23 avril au 2 mai 2004

Je lis dans ma commune



↳ Du 23 avril au 2 mai 2004, le livre est en fête dans votre commune.

↳ Renseignez-vous !
www.23avril.be

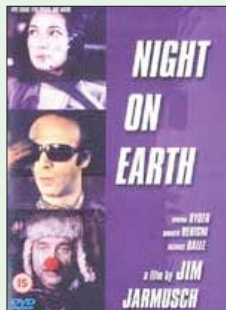
www.debia.com



Le Centre Armillaire présente...

Night on Earth

Cette "nuit sur terre" enchaîne cinq comédies simultanées dans le temps, mais situées dans des lieux, des fuseaux horaires, des langues et des continents différents. Los Angeles, New York, Paris, Rome, Helsinki... Dans chaque ville la même nuit, un chauffeur de taxi échange une brève tranche de vie avec son passager.



Ciné-club Soukirai : "Night on Earth" de Jim Jarmusch

Le 14 avril 2004 à 20h

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)
Entrée : 2,50 EUR

Info : 02/426.64.39

Cent ans de jazz

Les deux compères passionnés, Louis Stevens (documentaliste) et Vicky Down (musicien) présenteront de nombreux extraits musicaux, des dijas, des vidéos, des anecdotes.

Cent ans de Jazz : "Le clan des pianistes vocalistes (Nat King Cole...)"

Le 15 avril 2004 de 14h15 à 17h15

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)
Entrée : 5 EUR la séance - 20 EUR l'abonnement aux 5 séances

Info : 02/426.64.39

Le coeur sur la main

Voilà une bien jolie pièce ! "Le coeur sur la main" de Loleh Bellon est une oeuvre féroce en douceur, juste avec le sourire, noire dans le camaïeu d'une comédie en demiteintes. "Je ne pense pas avec des idées, je pense avec des sentiments", disait Loleh Bellon, auteur dramatique du 20ème siècle. "Je ne suis pas un écrivain ; je ne m'assieds jamais à une table. Je rêve, je me balade, je note des bouts de réplique sur de petits papiers." La Compagnie théâtrale La Joie présentera "Le coeur sur la main" dans une mise en scène de Jacques Favier. Avec Renée Britt, Marie-Thérèse Delewart, Marie Hambye, Pierre Tamine et Raphaël Van Baelen.

Théâtre "Le coeur sur la main"

Par la Compagnie théâtrale La Joie

Les 22, 23 et 24 avril 2004 à 20h15, les 24 et 25 avril 2004 à 15h

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)
Entrée : 9 EUR - prévente, seniors, étudiants : 7,50 EUR

Info et réservations : 02/425.07.21

Le Printemps des Musées à l'Abbaye

A l'occasion du Printemps des Musées, une bonne partie des musées bruxellois et wallons seront accessibles gratuitement le 4 mai 2004. Cette année, le thème proposé est "Histoire, histoires... De l'événement historique au fait divers". L'ancienne Demeure abbatiale de Dieleghem, vestige de l'abbaye ancestrale qui détermina le développement du Nord-Ouest de Bruxelles, s'inscrit parfaitement dans ce thème. Les visiteurs pourront découvrir l'oeuvre abstraite du peintre De Winne, issue des collections peu connues du public, petits trésors cachés de la Demeure abbatiale.



Le Printemps des Musées : exposition du peintre De Winne

Le 4 mai 2004 de 10 à 18h

A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14)
Entrée libre

Info : 02/479.00.52

Info sur le Printemps des Musées : 02/413.23.11

CULTURE

Armillaire Blues Nights : Wanted

Dans les années 70, le blues s'épuise. Il lui manque du sang neuf. C'est le funk qui va lui donner une nouvelle jeunesse. Les jeunes noirs sont moins discriminés. Ils obtiennent petit à petit un statut et sont davantage reconnus pour leur valeur propre. La musique devient plus positive, influencée par la soul et le gospel. Le funky blues est caractérisé par une rythmique de guitare très typée que l'on retrouvera plus tard dans le disco. Le groupe binchois Wanted est un excellent représentant de ce courant gai et dansant.



Concert Wanted

Le 8 avril 2004 à 20h30

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 9 EUR - 7 EUR en prévente

Info et réservations : 02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be

Dernier concert 2004

13.5.2004 : Fried Flying Chicken Wings

Armillaire Jazz Nights : Michel Bisceglia Trio

Michel Bisceglia a commencé le piano très jeune. A 17 ans, il se produit live. Deux ans plus tard, il part en tournée avec le guitariste américain Garrison Fewel. A 20 ans, il s'intéresse à la composition et aux arrangements. En 1993, il a alors 23 ans, il écrit des musiques de film, compose pour un orchestre classique, des orchestres symphoniques et des quartettes à corde. Il se lande dans l'enseignement du piano jazz au conservatoire de Bruxelles. Le Michel Bisceglia Trio, créé en 1996, maîtrise avec panache le son et le style. Le Trio interprète essentiellement des compositions de Michel Bisceglia. Celles-ci se réduisent dans un premier temps à une thématique soutenue par la rythmique. L'harmonie et la forme se dégagent ensuite au travers de l'improvisation collective. Un concert plein de richesses sonores, à écouter pour le plaisir mélomane !



Concert Michel Bisceglia Trio

Le 16 avril 2004 à 20h30

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

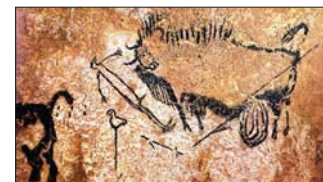
Entrée : 9 EUR - 7 EUR en prévente

Info et réservations : 02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be

Dernier concert 2004

14.5.2004 : Ivan Paduart / Quentin Dujardin Duo

Que pensait l'homme de Cro-Magnon ?



Sera-t-il jamais possible de savoir ce que signifiaient certaines peintures qui, comme à Lascaux, ornent les grottes préhistoriques ? Jacques Picard a sa petite idée sur la question. A l'instar de nombreux préhistoriens, il considère que ces peintures sont l'expression d'un mythe. La suite de la démarche est à la fois nouvelle et rigoureuse. Le professeur Picard prête au peuple de Lascaux des questionnements sur la place de l'homme dans la société et la nature, ainsi que sur le sens de la sexualité et de la mort. Ce message universel constituait peut-être le mythe fondateur de la société de Lascaux. Ne serait-ce pas aussi la raison pour laquelle ces peintures vieilles de 17.000 ans nous touchent encore aujourd'hui ?

Au cours de cette conférence passionnante, une fresque de deux mètres sur trois sera exécutée sous vos yeux au rythme d'accompagnements au piano, tandis que de nombreuses illustrations seront projetées.

Le conférencier

Jacques J. Picard est professeur émérite à la Faculté de Médecine de l'UCL à Bruxelles. Il est médecin, généticien, embryologiste et s'intéresse depuis longtemps à

l'art pariétal du paléolithique supérieur. Il vient de publier "Le mythe fondateur de Lascaux" aux éditions de l'Harmattan.

L'artiste-peintre

Patrick Vranckx a une formation en peinture monumentale. Entre futurisme et cubisme, il conçoit des installations ancrées dans l'univers de l'illustration et de la bande dessinée.

Le musicien

Jean-Baptiste Nicaise est pianiste accompagnateur au Musée du Cinéma. Il compte de nombreuses compositions personnelles à son actif.

Conférence "Le mythe fondateur de Lascaux"

Le 22 avril 2004 à 20h

A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14)

Entrée : 4 EUR - 3 EUR en prévente

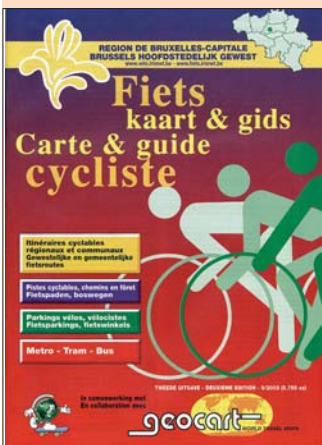
Réservations : 02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be

Info : 02/479.00.52

DEMANDEZ VOTRE GUIDE CYCLISTE !

En mai 2003, la Région de Bruxelles-Capitale publiait la première édition de la carte des aménagements cyclables, distribuée à l'occasion de l'opération Dring Dring. En septembre 2003, lors de la journée "En ville sans ma voiture", la deuxième édition de ce document, intitulé "Carte et guide cycliste", était diffusée.

Cette carte a été réalisée par le service Vélo, attaché à la direction de la Politique des Déplacements, avec l'aide des communes et l'appui de nombreuses associations (EUCG, Fietsersbond, GRACQ, Place-o-Vélo) dont les cyclistes ont sillonné le territoire en tous sens.



Le guide cycliste reprend le tracé des itinéraires cyclables régionaux (ICR), sur base du Plan régional de Développement (PRD). Outre les itinéraires cyclables régionaux (ICR) existants et programmés, ce guide indique également les autres aménagements cyclables existants (pistes et bandes cyclables, sens uniques limités, zones avancées pour cyclistes, zones piétonnes), les itinéraires cyclables communaux, les stationnements pour vélos et la liste des vélocistes (magasins de vélos).

Où obtenir votre "Carte et guide cycliste" ?

La Région de Bruxelles-Capitale et la commune de Jette vous offrent gratuitement 120 exemplaires de cette carte, d'une valeur de 9,80 EUR. Vous pouvez en retirer un exemplaire auprès du service Communication de la commune de Jette (rue Henri Werrie 18-20 - bureau 117 - tél. 02/423.12.91).

Jette info

Plan Communal de Mobilité

Nous avons besoin de vous

Ce n'est pas nouveau, la mobilité est un réel enjeu dans notre société, compte tenu de notre mode de vie. Qui peut encore ignorer les problèmes quotidiens engendrés par la circulation urbaine ? Les déplacements deviennent de plus en plus précaires à organiser, et comment faire si vous souffrez d'un handicap ? Il est donc impératif d'apporter une réponse globale et structurée à ces questions.

Dans le cadre de sa politique de mobilité, le collège des bourgmestre et échevins, sur proposition de l'échevin Jean-Louis Piroton, vient de commander à un bureau d'études privé (BRAT sprl) la réalisation d'un Plan Communal de Mobilité.

Qu'est-ce que c'est ?

C'est un outil qui vise à créer les conditions d'une mobilité durable sur le territoire communal.

Pourquoi ?

Concrètement, la commune veut, dans les limites de ses compétences, améliorer :

- **LA MOBILITÉ** en réorganisant, de manière cohérente, les déplacements des personnes et des marchandises, en offrant une réponse équilibrée aux besoins de chaque type d'utilisateur, en favorisant un usage plus rationnel de la voiture et en encourageant l'utilisation combinée de différents moyens de transport.

- **L'ACCESSIBILITÉ** (y compris le stationnement) aux différents lieux de vie et d'activité de la commune, quels que soient le mode de déplacement utilisé et l'utilisateur concerné (autos, camions, bus, trams, piétons, cyclistes, enfants, personnes à mobilité réduite...).

- **LA SÉCURITÉ** en atténuant les risques d'accidents et la gravité de ceux-ci et en veillant tout particulièrement à la sécurité des acteurs les plus « faibles » et les plus fragilisés (piétons, cyclistes, enfants, personnes à mobilité réduite...).

- **LA CONVIVALITÉ** des espaces publics en offrant des quartiers plus calmes, plus agréables, là où de telles qualités sont particulièrement recherchées (quartiers résidentiels, abords des écoles...).

Nous ne pouvons plus nous contenter de subir de manière résignée. Ne pas s'engager vers une solution, c'est délibérément choisir d'amplifier les problèmes. Pour éviter cela, nous avons besoin de vous. Votre expérience et votre connaissance des lieux sont indispensables à l'élaboration d'un tel Plan Communal de Mobilité.

Votre avis nous intéresse ! Faites-nous part de vos souhaits, de vos suggestions ou de vos problèmes éventuels en la matière par l'intermédiaire du coupon-réponse ci-joint (il est également disponible sur le site web communal - www.jette.be). Si chacun y met du sien, tout le monde y gagnera.

TRAM 10 : les premiers résultats de l'enquête



Comme nous vous l'avions annoncé dans le Jette-Info en février dernier, une enquête a bien été effectuée auprès de la population et des commerçants concernés par le projet du tram 10. La participation fut grande. En effet, plus de 2.200 réponses sont arrivées au service Mobilité de la commune, soit un taux de participation de plus de 30%. Ces chiffres reflètent l'intérêt que les Jettois portent à ce dossier.

Le questionnaire qui portait sur le projet de tram reliant Simonis au Nord de Jette était adressé aux personnes majeures habitant le long des différents tracés proposés par la STIB et dans les rues avoisinantes. Le service Mobilité dispose maintenant de résultats bruts qu'il faudra traiter et analyser en détail afin d'en tirer les meilleurs enseignements. Cependant, une série de résultats donnent déjà une idée globale de l'avis des habitants interrogés. Ainsi, près de 19 % des gens répondent que l'idée d'implantation d'une ligne de tram "Simonis - Nord de Jette" passant par leur quartier est une très bonne ou une assez bonne idée, tandis que plus de 67 % trouvent l'idée très mauvaise ou assez mauvaise. À côté de cela, 14 % n'ont pas d'opinion sur la question et attendent les résultats de l'étude d'incidences recommandée par la commune de Jette à la Région bruxelloise. Ce chiffre est encore plus grand dans la question de la meilleure alternative, en effet, 22% de gens attendent une étude d'incidence pour se prononcer alors que la majorité penche vers un développement du réseau de desserte des bus (56,8%) suivi du tram à trajet direct passant par l'avenue de Jette et le noyau commercial du Miroir (11,8%) et enfin le tram passant par l'avenue de Laeken et l'avenue Poplimont (11,1%). Les résultats détaillés vous seront communiqués dans un prochain numéro du journal communal.

Coupon réponse

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

Le coupon est à déposer ou à retourner à l'administration communale, chaussée de Wemmel, n°102, avec la mention « Enquête PCM », pour le 30/04 au plus tard.

1. Quelques renseignements

Vous habitez / travaillez (*) (rue, avenue)

(*) Barrer ce qui ne convient pas

Tronçon entre (rue, av.) et (rue, av.) :

2. Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

- Moins de 18 ans
- 18-30 ans
- 30-65 ans
- Plus de 65 ans

3. Problèmes généraux de mobilité

Y a-t-il des problèmes et / ou lieux à Jette que vous trouvez particulièrement délicats en termes de mobilité et d'accessibilité (embouteillages, accessibilité insuffisante, stationnement difficile, déplacements piétons inconfortables, bruits, aménagements confus, signalisation manquante, etc.)...

...du point de vue de la circulation automobile ? oui/ non

Si oui, lesquels et pourquoi ?

...du point de vue des déplacements piétons/personnes à mobilité réduite

oui/ non

Si oui, lesquels et pourquoi ?

...du point de vue de la circulation des transports publics (fréquence, confort des lieux d'attente, localisation des arrêts...) ? oui/ non

Si oui, lesquels et pourquoi ?

...du point de vue de la circulation des deux-roues ? oui/ non

Si oui, lesquels et pourquoi ?

4. La sécurité des déplacements

Y a-t-il des lieux à Jette que vous trouvez particulièrement dangereux en terme de sécurité routière ...

...du point de vue de la circulation automobile ? oui/ non

Si oui, lesquels et pourquoi ?

...du point de vue des déplacements piétons ? oui/ non

Si oui, lesquels et pourquoi ?

...du point de vue de la circulation des deux-roues ? oui/ non

Si oui, lesquels et pourquoi ?

...du point de vue de la circulation des transports publics (fréquence, confort des lieux d'attente, localisation des arrêts...) ? oui/ non

Si oui, lesquels et pourquoi ?

5. Suggestions

Avez-vous des propositions dans l'aménagement de rues afin d'en améliorer la sécurité et / ou les conditions de mobilité ? Si oui, précisez pour quel usager (piéton, cycliste, automobiliste...) et à quel endroit (éventuellement à l'aide d'un croquis)